

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur - Fraternité - Justice**



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE  
(SCAPP) 2016-2030**

***COMITE DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL 1 :***

**PROMOTION D'UNE CROISSANCE PLUS DIVERSIFIEE DES SECTEURS  
PORTEURS**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE (NASMO) DE LA SCAPP POUR  
L'ANNEE 2018**

**Septembre 2019**

# Sommaire

• Résumé analytique.....	5
• Introduction.....	7
• I.Promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable .....	9
• II.ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE.....	17
• III.PRESERVATION DU PATRIMOINE HALIEUTIQUE ET INTEGRATION DE LA PECHE .....	20
• IV.PROMOTION ET MISE EN VALEUR DU POTENTIEL MINIER ET PETROLIER .....	25
• V.IMPULSION AU SECTEUR INDUSTRIEL.....	31
• VI.PROMOTION DU COMMERCE FONCTIONNEMENT DES MARCHES.....	34
• VII.REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE .....	36
• VIII.PROMOTION D'UN ARTISANAT CREATIF ET GENERATEUR DE REVENUS.....	38
• IX. ANNEXES. ....	40

## Liste des tableaux et graphiques

TABLEAU 1 : SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTION BRUTE DE CEREALES.....	11
GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE CEREALES.....	11
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE RIZ.....	12
TABLEAU 2 : BILAN CEREALIER EX-POST 2017/2018 (EN T).....	12
GRAPHIQUE 3 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS PAR LA PRODUCTION NATIONALE EN CEREALES.....	13
GRAPHIQUE 4 : IMPORTATIONS DE CEREALES (EN T) SELON LES SAISONS AGRICOLES.....	13
GRAPHIQUE 5 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DE L'AGRICULTURE DANS LE PIB .....	14
TABLEAU 3 : PORTEFEUILLE DE PROJETS AGRICOLES EN COURS DE MISE EN ŒUVRE EN 2018.....	14
GRAPHIQUE 6 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LE PIB .....	19
TABLEAU 4 : PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELEVAGE EN COURS D'EXECUTION EN 2018.....	19
GRAPHIQUE 7 : TAUX DE CROISSANCE ET POIDS DANS LE PIB DU SECTEUR DE LA PECHE.....	20
TABLEAU 5 : EXPORTATIONS DES PRODUITS DE LA PECHE .....	23
TABLEAU 6 : PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA PECHE EN COURS D'EXECUTION EN 2018.....	24
TABLEAU 7 : ACTIONS DE PROMOTION DU POTENTIEL PETROLIER.....	26
TABLEAU 8 : MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL.....	27
TABLEAU 9 : EXPORTATIONS MINIERES EN MILLIONS USD.....	27
GRAPHIQUE 8 : CROISSANCE ET POIDS DE L'EXTRACTION DES MINERAIS METALLIQUES.....	28
TABLEAU 10 : PORTEFEUILLE DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT MINIER.....	29
GRAPHIQUE 9 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DANS LE PIB DU SECTEUR INDUSTRIEL.....	32
TABLEAU 11 : PROJETS INSCRITS AU PIP POUR L'APPUI A L'IMPULSION INDUSTRIELLE .....	33
GRAPHIQUE 10 : CROISSANCE ET POIDS DANS LE PIB DU SECTEUR DU COMMERCE.....	3

## ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

<b>AFE :</b>	<b>Accord de Facilitation des Echanges</b>
<b>BCM :</b>	<b>Banque Centrale de Mauritanie</b>
<b>BM :</b>	<b>Banque Mondiale</b>
<b>CAON :</b>	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
<b>CDHAHRSC :</b>	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
<b>CDS :</b>	Comité de Développement Sectoriel
<b>CERFIP :</b>	Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques
<b>CIR :</b>	Cadre Intégré Renforcé
<b>CNRADA :</b>	Centre et du Développement Agricole
<b>CTS :</b>	Comités Techniques Sectoriels
<b>DCEP :</b>	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDECE
<b>DC-SCAPP :</b>	Direction de la Coordination de la SCAPP
<b>DGB :</b>	Direction Générale du Budget
<b>DGCT :</b>	Direction Générale des Collectivités Territoriales
<b>DGD :</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGERSE</b>	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
<b>DGIPCE :</b>	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
<b>DGPSD :</b>	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
<b>DPAE :</b>	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
<b>DPCID :</b>	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
<b>DPCIS :</b>	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS
<b>DPSC :</b>	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
<b>DPSP :</b>	Direction de la Promotion du secteur privé à la DGPSD/MEF
<b>DUE :</b>	Délégation de l'Union Européenne
<b>FED :</b>	Fonds Européen pour le Développement
<b>IMROP :</b>	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche
<b>MASEF</b>	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
<b>MCIT</b>	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
<b>MDR :</b>	Ministère du Développement Rural
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MEF :</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEI :</b>	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
<b>MFPTEMA :</b>	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration
<b>MHA :</b>	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
<b>MHUAT</b>	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
<b>MIDECE :</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
<b>MJS</b>	Ministère de la Jeunesse et des Sports
<b>MPEM</b>	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
<b>MPEMi</b>	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
<b>MS :</b>	Ministère de la Santé
<b>NASMO :</b>	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP

ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ONS :	Office National de la Statistique
PAMO-FED :	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNDA :	Plan National de Développement Agricole
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
<b>RIMRAP :</b>	<b>Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale</b>
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SSE :	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
TADAMOUN :	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
UE :	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## RESUME ANALYTIQUE

Le chantier « Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs », sur lequel porte le présent rapport, est une composante du levier 1 « Croissance forte et inclusive » de la SCAPP.

« L'objectif global visé par ce chantier est la redynamisation et la promotion des secteurs économiques porteurs disposant des potentiels de croissance et d'emplois considérables et des avantages comparatifs confirmés. » (Document SCAPP, Volume 2, P 67). Il est composé de huit interventions principales relatives à l'agriculture, l'élevage, le patrimoine halieutique, les ressources minières et pétrolières, l'industrie, le commerce, le tourisme et l'artisanat.

Chacune des interventions est réalisée sous forme de réformes, de programmes, de projets ou d'actions significatives dans le cadre de programmes d'actions quinquennaux dont le présent, celui de 2016-20. Le présent rapport porte sur ces interventions afin d'en présenter (i) les objectifs, (ii) le bilan opérationnel pour l'année 2018 (iii), les contraintes, défis, et difficultés rencontrées ainsi que (iv) les orientations et programmation pour 2019.

**Au niveau de la promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable**, les superficies mises en valeur ont augmenté, aussi bien pour l'agriculture irriguée que pour les cultures pluviales. Mais ces réalisations **n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de l'ODD 2** ; en effet il a été noté une certaine augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire.

**Au niveau de l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage**, des actions ont permis des progrès aussi bien au niveau de l'amélioration de la santé animale, qu'à celui de la création d'infrastructures de production et de transformation.

**Au niveau de la préservation du patrimoine halieutique et environnemental et l'intégration accrue du secteur de la pêche dans l'économie nationale et mondiale, on note** : i) une série de lois et décrets adoptés entre 2015 et 2017 par le gouvernement visant la préservation ont continué à être mis en œuvre en 2018, et par la suite, avec certains résultats positifs ; ii) un plan de gestion et de développement de la pêche continentale, domaine d'activités des pêcheurs artisanaux, a été adopté et est en cours de mise en œuvre et aurait eu pour résultats l'augmentation du potentiel de production de poissons des mares et du fleuve, et la création de plusieurs milliers d'emplois en milieu rural ; iii) dans le domaine de la préservation de l'environnement marin (**ODD 14**), on note une légère tendance à l'acidification dans la baie de Nouadhibou, même si elle semble encore supporter les effets de la pollution entropique.

**En ce qui concerne l'ODD 8** (Promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable) les résultats que nous venons de mentionner dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche n'ont pas permis d'améliorer de manière importante le chômage.

**Au niveau de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier** : i) s'agissant du secteur des hydrocarbures, de nouveaux contrats CEP portant sur huit blocs ont été signés, une plateforme numérique intégrée des données environnementales a été mise en place, et le secteur pétrolier a contribué au fonds d'intervention environnemental, pour un montant de 78 356 400 MRU ; ii) s'agissant du secteur des mines, de nouveaux permis d'exploitation ont été octroyés pour des substances variées afin de diversifier la production minérale, la gestion du cadastre minier a été améliorée, et l'arrêté 02-2018 a permis l'encadrement des activités d'exploitation artisanale de l'Or.

**Au niveau de l'impulsion du secteur industriel, on note**: i) la mise en œuvre du projet d'appui à la mise à niveau des entreprises afin d'améliorer la compétitivité de l'économie du pays ; ii) la mise en

œuvre du Cadre de Programmation Pays de l'ONUDI qui vise à renforcer l'action du SNU en Mauritanie à travers l'assistance technique spécifique mise en place par cette institution pour développer une industrie de pointe ; iii) la mise en place du code à barre industriel (préfixe pays) dont l'objectif est de permettre l'identification et la traçabilité des produits mauritaniens afin de permettre leur commercialisation à l'étranger.

**Au niveau de la promotion du commerce et de la consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés, on note :** i) la signature d'un Accord de Facilitation des Echanges (AFE) avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; ii) le démarrage en 2018 du Cadre Intégré Renforcé (CIR) qui est un programme global d'aide pour le commerce des pays les moins avancés dont la Mauritanie est membre ; iii) la mise en place d'un système d'informations commerciales ; iv) l'adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité pour créer des conditions favorables au développement du commerce ; v) le développement du commerce électronique

**Au niveau de la redynamisation et du développement de l'activité touristique, on note** l'initiation des projets suivants : projet de promotion des produits touristiques naturels et culturels de Mauritanie ; projet de promotion du tourisme local ; création d'une école de formation aux métiers du tourisme.

**Au niveau de la promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents, on note :** i) la participation à des salons et expositions internationales et sous régionales ; ce qui a été généré des revenus pour les artisan(e)s ; ii) la participation aux expositions universelles ; iii) organisation de 20 formations, colloques et expositions culturelles sur l'Artisanat et les métiers.

## Introduction

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) est la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016-2030. Elle intègre l'Agenda 2030 et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La SCAPP est articulée autour de trois leviers stratégiques correspondant à ses objectifs stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. La stratégie est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le premier couvre la période 2016-2020 est composé de 15 chantiers stratégiques, à mettre en œuvre à travers 59 interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives.

La loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP et le décret n°2019-085 en date du 6 mai 2019 fixent le cadre légal régissant la mise en œuvre de la SCAPP. Le décret initie et consacre la réforme du système de suivi évaluation (SSE) de la SCAPP qui vise à rendre ce SSE plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de la SCAPP est le principal produit. Ainsi, neuf Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont été mis en place à la place des 27 Comités Techniques Sectoriels (CTS) chargés précédemment du suivi de la mise en œuvre du CSLP et relevant chacun d'un ministère ou d'une institution.

Comme proposé par l'étude d'opérationnalisation du Système de Suivi et Evaluation (SSE) de la SCAPP menée en 2018, les nouveaux CDS tiennent compte des chantiers de la SCAPP à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CDS regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par la thématique du chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers. Pour animer les travaux de ces CDS, trois experts ont été placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP (DC-SCAPP) pour appuyer chacun l'élaboration des rapports des CDS et du levier dont ils ont la charge.

Parmi les étapes importantes du processus d'élaboration du RAMO de la SCAPP, figure l'élaboration des Notes Annuelles de Sectorielles de la Mise en Œuvre (NASMO) de la SCAPP élaboré par les différents CDS. Le présent rapport constitue la NASMO du CDS 1 « Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs » en charge du chantier 1 de la SCAPP appartenant au levier 1 et dont la composition de ce CDS 1 figure en annexe. Il a été élaboré sur la base de la documentation fournie par les ministères sectoriels, les agences de l'Etat, et les partenaires au développement, ainsi que des entretiens avec les fournisseurs de ces documents.

Le présent rapport comprend les parties suivantes :

- (i) Le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2018 qui fait l'état des résultats de développement par rapport aux chantiers stratégiques et l'état des réalisations par rapport aux interventions, notamment par rapport aux cibles ODD retenues. Il commence toujours, au niveau de chaque intervention, par un rappel de son objectif et des actions

programmées pour sa réalisation dans le document de la SCAPP, pour en rester le plus proche possible.

- (ii) Les orientations et de la programmation pour 2019 se rapportant aux interventions prioritaires du chantier stratégique 1 de la SCAPP.
- (iii) La conclusion et des recommandations mettant en évidence les progrès réalisés, les contraintes majeures, notamment par rapport aux cibles ODD, et les solutions proposées pour faire face aux contraintes majeures et défis.



## **I. Promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable**

### **I.1. Objectifs**

«L'objectif de cette intervention est de jeter les bases de l'intensification et de la diversification des activités agricoles qui tiennent compte des impacts du changement climatique. Elle vise à augmenter le rendement et améliorer la productivité des producteurs agricoles, y compris les exploitations familiales, les femmes et les petits producteurs. » (SCAPP 2016 - 2030, Volume 2, P 68).

### **I.2. Réalisations**

La mise en œuvre de l'intervention est attendue à travers la réalisation d'actions dont les résultats doivent contribuer à l'autosuffisance alimentaire dans les principaux produits agricoles, l'augmentation des exportations de produits, objet de demande extérieure, en particulier le riz et les produits horticoles, à la diversification, à la productivité, à la compétitivité et à la durabilité de l'agriculture mauritanienne, notamment dans les filières porteuses, à fortes potentialités de croissance, à l'amélioration des revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, comme le recommande l'ODD 2, à la réduction des risques de catastrophes, la résilience, la préparation et la réponse aux urgences notamment en ce qui concerne les ennemis de culture, les inondations, et la sécheresse. Toutes ces actions reflètent la cohérence entre la SCAPP et le Plan National de Développement Agricole – PNDA (2016-2025).

Le bilan établi par le Ministère du Développement Rural pour 2018 indique la réalisation d'actions et l'atteinte de résultats intermédiaires à différents niveaux.

#### **I.2.1. Au niveau de l'irrigué**

Les superficies mises en valeur en riz ont atteint 62.829 hectares. Ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à la campagne 2017-2018. Ce résultat a été atteint grâce à l'aménagement d'axes hydrauliques, au désenclavement des zones de production, la mise en place d'un système de financement de campagne agricole à travers le Crédit Agricole de Mauritanie, l'approvisionnement régulier et sans interruption du marché en intrants agricoles à des prix subventionnés, la prise en charge du service du labour et de la moisson par les agriculteurs auxquels sont cédés des brigades de moisson et de labour à des prix subventionnés, et les prestataires de services privés, suite au désengagement de la SNAAT, la facilitation de l'octroi des actes de titres fonciers aux agriculteurs, suite à la réorganisation foncière, et la protection de la production du riz national par l'augmentation de la taxe sur le riz importé et la protection des frontières contre le commerce illicite de riz.

La production brute est estimée à 322.590 tonnes, soit une augmentation de 10,5% par rapport à la production de la campagne 2017-2018.

#### **I.2.2. Au niveau du pluvial**

Les superficies mises en valeur ont atteint 237.316 hectares. Ce qui représente une augmentation de 62% par rapport à la campagne 2017-2018. L'atteinte de cet objectif est essentiellement liée aux importantes précipitations enregistrées au cours de cette campagne par rapport à la campagne précédente. Néanmoins le caractère aléatoire de ce sous-secteur dont la production est tributaire de la pluviométrie a été atténué par diverses actions : distribution des semences traditionnelles, fournitures de charrues à traction animale, de mini tracteurs, de motos cultures, de moissonneuses, la

protection des champs par la pose de barbelé/grillage, la conservation et la restauration de terres cultivables, la construction de petits ouvrages hydrauliques,

La production brute en céréales traditionnelles est estimée à 106.298 tonnes, soit un taux d'augmentation de 76% par rapport à la production de la campagne 2017-2018.

### **I.2.3. Au niveau des oasis**

Ce sous-secteur a connu un ensemble d'actions dont la réalisation de forages, de puits à usage d'irrigation et pastoral, de barrages, de clôtures grillagées, de pistes rurales pour désenclaver les zones de production, de la première unité de conditionnement et de stockage des dattes et légumes conformément aux normes internationales, d'un laboratoire de recherche – développement sur le palmier dattier, de fixation de dunes pour la protection et la restauration des terres de certaines oasis menacées.

### **I.2.4. Au niveau de la diversification agricole**

A ce niveau le gouvernement a initié les actions suivantes :

- La mise en œuvre de programmes annuels d'appui aux cultures maraichères matérialisés par l'aménagement de terres cultivables, de distributions de semences maraichères, d'engrais composés, de grillage et de matériels horticoles.
- L'introduction de la culture du blé en irrigué avec la subvention des intrants et son appui en pluvial par la distribution gratuite des semences d'une part, d'autre part, la poursuite de la production des semences de base et pré-base.
- L'introduction des cultures fourrages par l'expérimentation réussie de la culture fourrage et la réalisation d'un périmètre de culture irrigué par pivots, d'une part, d'autre part, la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation sur les cultures fourragères et la disponibilisation de leurs semences à des prix subventionnés dans le but d'introduire leurs pratiques en zones irriguées de la vallée.

### **I.2.5. Au niveau des actions spécifiques**

A ce niveau, le gouvernement met en œuvre des actions dans deux domaines :

- La lutte contre les ennemis des cultures par : la mise en œuvre de programmes annuels de luttes anti aviaires et anti acridiens, la distribution de détonateurs à gaz et de filets de capture contre les oiseaux, la distribution de produits phytosanitaires, la construction d'un complexe de stockage de pesticides, la construction de bases d'intervention, l'éradication du charançon rouge du palmier dattier à Tidjikja.
- Le renforcement des infrastructures de recherche par : la réhabilitation des stations de recherche du Centre et du Développement Agricole (CNRADA), et l'équipement de deux laboratoires du centre.

### **I.2.6. Vers l'atteinte des objectifs de la SCAPP au niveau du secteur agricole ?**

Un des objectifs fixés par la SCAPP consiste en la satisfaction des besoins nationaux et l'amélioration des revenus des travailleurs agricoles en donnant notamment la priorité à l'accélération des programmes de l'agriculture irriguée. De même, la couverture des besoins en produits à forte demande locale sera élevée à 114% pour le riz, 6 % pour le blé, 42 % pour les produits maraichers, les

importations des produits agricoles connaîtront une nette diminution et un excédent de la production en riz de 27582 tonnes sera exporté.

En premier lieu, il importe de mentionner que le secteur agricole emploie environ 109.800 personnes en 2017, soit 16,2% de l'emploi total, selon les résultats de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) réalisée par l'ONS.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des superficies cultivées et de la production brute de céréales pour les quatre dernières saisons agricoles dont les trois dernières sont couvertes par la période de mise en œuvre du premier plan d'action de la SCAPP.

**TABLEAU 12 : SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTION BRUTE DE CEREALES**

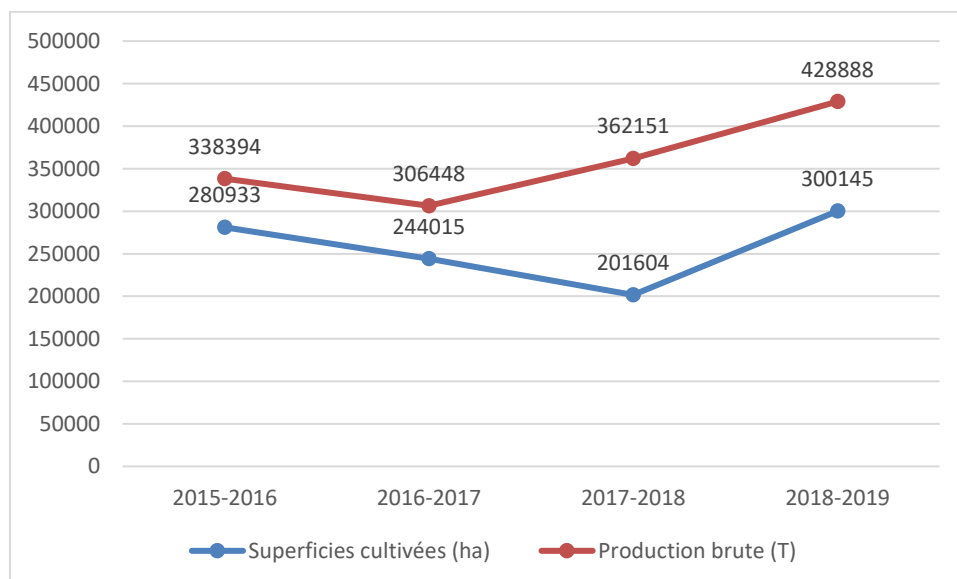
Années	Superficies cultivées (ha)	Production brute (T)	Superficies Irriguées Riz (ha)	Production Riz (T)
2015-2016	280 933	338 394	44 753	221 782
2016-2017	244 015	306 448	36 584	207 339
2017-2018	201 604	362 151	54 116	300 694
2018-2019	300 145	428 888	62 829	322 590

Source : MDR

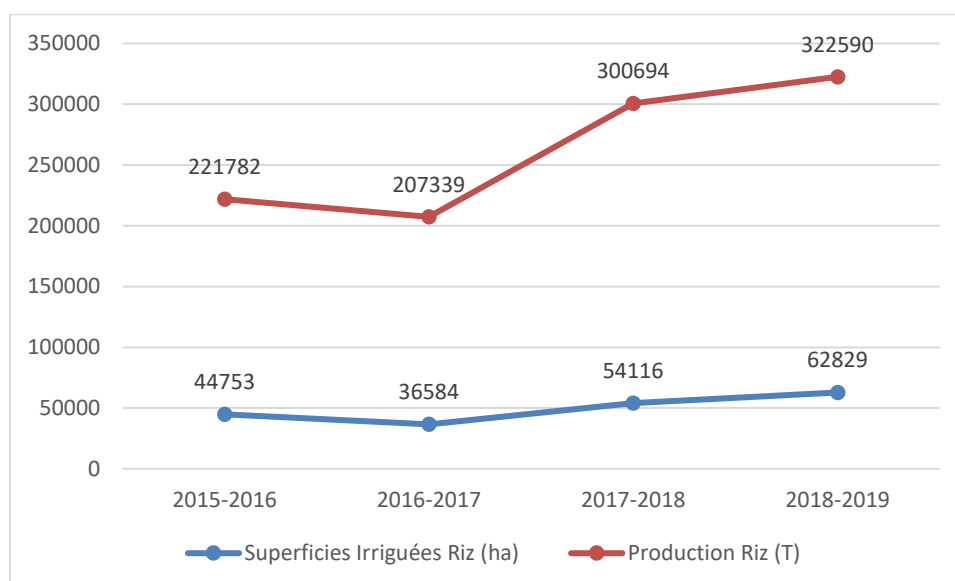
Les surfaces irriguées emblavées en culture de riz au cours de la saison agricole 2018-2019 ont atteint 62 829 ha, soit en proportion 91,3% de la cible 2020 établie à 68.804 hectares (hivernage et contre saison). Pour l'effort devrait donc être centré pour que les 6000 ha restant puissent être emblavées, en sus des réalisations actuelles, en fin de période des deux prochaines saisons (2019-2020 et 2020-2021). Ce qui est à la portée du secteur dès lors que la progression sur les trois dernières années a été en moyenne de 6 025 ha par an. Les graphiques ci-dessous

En termes de production, celle du riz a atteint 322 590 T au cours de la saison 2018-2019 alors que la cible 2020 est fixée 366.000 tonnes pour le riz paddy, soit un volume supplémentaire de 43 410 T à produire au cours de la saison agricole 2020-2021, à comparer avec la progression moyenne annuelle de 33 600 T enregistrée au cours des trois dernières saisons. Les cibles fixées dans ce domaine seront très probablement atteintes comme il ressort de l'examen des graphiques ci-dessous montrant une tendance, bien que sur courte période, à l'amélioration sensible des superficies et productions brutes et un redressement sensible en 2017 et 2018 après le recul enregistré en 2016.

**GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE CEREALES**



GRAPHIQUE 12 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE RIZ



Source : MDR

Le rendement du riz est estimé à 5,1 tonne/hectare au cours de la campagne écoulée 2018-2019, en régression par rapport à l'année précédente dont le rendement avait atteint 5,6 T/ha, tiré à la baisse par celui de la campagne hivernale estimé à 4,04 t/ha. La cible étant fixée par la SCAPP à 5,3 t/ha, il y a lieu de maintenir l'effort d'amélioration du rendement moyen, la saison 2017-2018 ayant donné lieu à de bonnes récoltes en riz.

En ce qui concerne le taux de couverture des besoins en riz blanc, il se situe à 71,6% en 2018 comme il ressort du bilan céréalier ex-post 2017-2018 (tableau ci-dessous), à comparer avec la cible 2020, fixée à 114%, qui ne sera probablement pas atteinte dans les 3 années restantes de la période du plan d'action. En fait, au niveau de toutes les céréales prises ensemble, le taux de couverture des besoins par la production nationale est en moyenne de 34% ces dernières années et ne semble de s'améliorer de sitôt (graphique ci-dessous). Concomitamment, les importations de céréales sont en nette augmentation de plus de 52% en 2017, à l'inverse de l'objectif de diminution de ces importations.

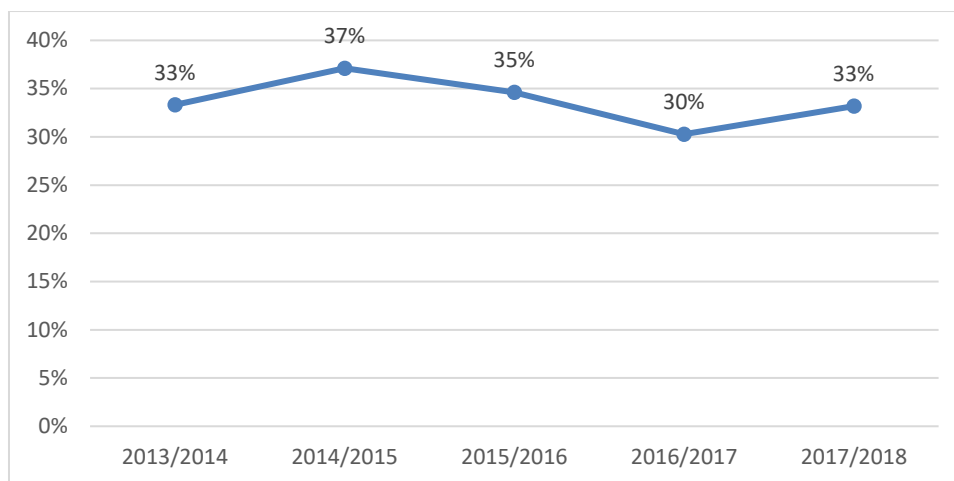
TABLEAU 13 : BILAN CERÉALIER EX-POST 2017/2018 (EN T)

	Rubriques	Riz	Blé	Mil/Sorgho/ Mais/Autres	TOTAL
<b>I.</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>259 212</b>	<b>1 004 041</b>	<b>65 057</b>	<b>1 328 310</b>
A	PRODUCTION				
	Production brute	300 694	1 069	60 388	362 151
	Production disponible	180 416	909	51 330	232 655
B	STOCK INITIAL (PUBLICS ET PRIVÉS)	4971	171 693	238	176 902
C	STOCK NATIONAL DE SECURITE (Initial)	0	0	0	0
D	IMPORTATIONS	73 825	831 439	13 489	918 753
	Commerciales	69 495	831 439	13 489	914 423
	Aide alimentaire	4 330			4 330
<b>II.</b>	<b>EMPLOIS</b>	<b>259 212</b>	<b>1 004 041</b>	<b>65 057</b>	<b>1 328 310</b>
	EXPORTATIONS	0	0	0	0
	STOCK FINAL (PUBLICS ET PRIVÉS)	7663	172 578	169	180 410
	STOCK NATIONAL DE SECURITE (Final)			0	0

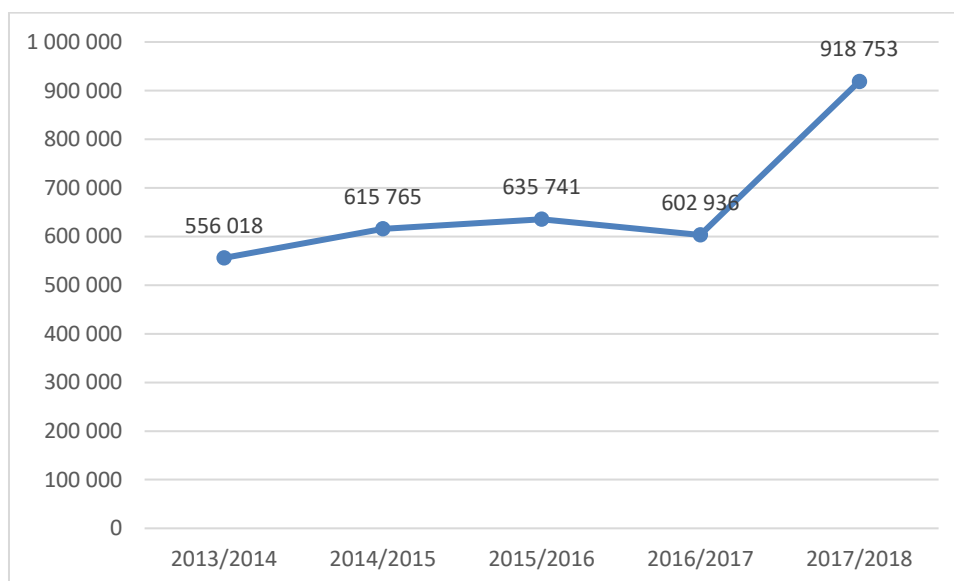
	ALIMENTS DE BETAIL		50 000		50 000
	CONSOMMATION APPARENTE	251 549	781 463	64 888	1 097 900

Source : SIM/OSA/CSA

GRAPHIQUE 13 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS PAR LA PRODUCTION NATIONALE EN CEREALES



GRAPHIQUE 14 : IMPORTATIONS DE CEREALES (EN T) SELON LES SAISONS AGRICOLES

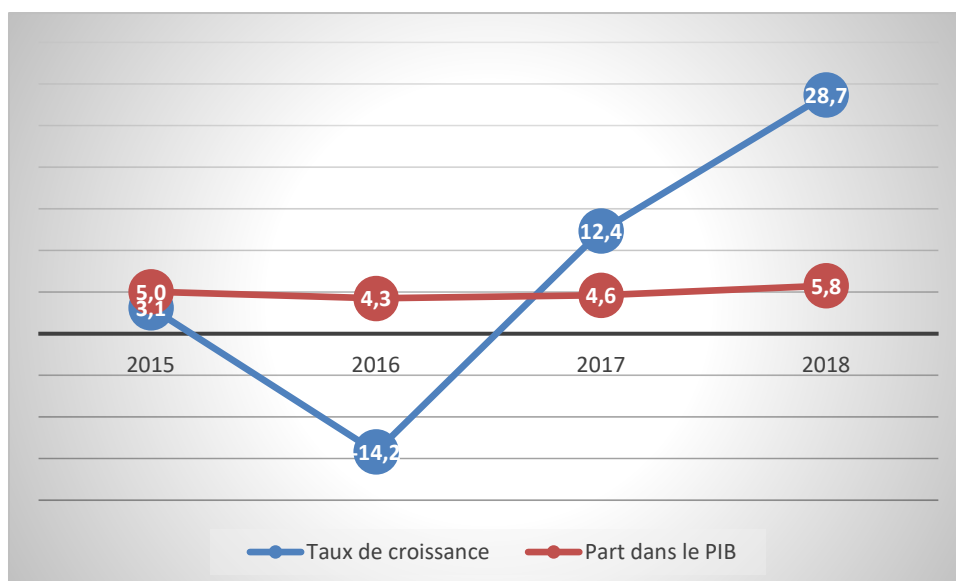


Source : Source : SIM/OSA/CSA

Il reste à apprécier dans quelle mesure le comportement du secteur contribue à la croissance de l'économie mauritanienne. Le graphique ci-dessous montre que le secteur a connu un rythme élevé de croissance ces deux dernières années, soit 12,4% en 2017 et 28,7% en 2018, en partie en rattrapage de la mauvaise performance de 2016 (-14,2%) mais aussi pour refléter la bonne tenue du secteur en 2018. Avec 5,8% en 2018, la part du secteur dans le PIB connaît une légère amélioration.

Il en ressort que les résultats sont encourageants dans l'irrigué alors que l'agriculture pluviale et oasienne nécessitent davantage d'efforts ciblés si l'on veut y enregistrer des résultats appréciables.

GRAPHIQUE 15 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DE L'AGRICULTURE DANS LE PIB



Source : DPAE/DGERSE/MEI

### I.3. Financement

#### I.3.1. Financement du développement agricole

Les objectifs et les résultats attendus de la SCAPP sont en grande partie atteints suite à la mise en œuvre d'un portefeuille de projets dont ceux qui sont en cours d'exécution en 2018 figurent dans le tableau ci-après. Le coût total de ce portefeuille est de 9 398 millions MRU dont une enveloppe de 1 153,67 millions MRU est au titre de l'exercice 2018.

TABEAU 14 : PORTEFEUILLE DE PROJETS AGRICOLES EN COURS DE MISE EN ŒUVRE EN 2018

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
<b>Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP)</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>	<b>UE-CE</b>	<b>552,5</b>	<b>Don</b>	<b>141,80</b>
Projet de développement des filières inclusives (PRODEFI)	2017	2025	FIDA	750	Don	102,19
Projet de développement des filières inclusives (PRODEFI)	2018	2024	RIM	6	Budget (CP)	5,50
PDRI-Développement des Filières et du Conseil Agricole	2014	2019	RIM	87	Budget	28,75
Projet Dév. Infrastr. de Base en Zones Rurales Arides/Volet Phase II	2014	2018	RIM	58	Budget	22,00
Projet de mise en place d'un système de catalogage pour l'usage des terres dans la wilaya du Brakna	2018	2019	Espagne	16	Don	8,20
Dév. Résilience face à la récurrence à l'inséc. Alimentaire (comp 1 et 2 PDRI)	2014	2020	BID	168	Prêt	112,05
Dév. Résilience face à la récurrence à l'inséc. Alimentaire (comp 1 et 2 PDRI)	2014	2020	RIM	124	Budget (CP)	26,57

Dév. Résilience face à la récurrence à l'inséc. Alimentaire (comp 1 et 2 PDRI)	2014	2020	BID	368	Instisnaa	14,00
PDRI-Infrastructures et Aménagement Rural	2014	2019	RIM	1 840	Budget (CP)	318,85
PDRI-Suivi-évaluation et statistiques agricoles	2014	2018	RIM	15	Budget	14,70
Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	2014	2019	RIM	34	Budget (CP)	19,50
Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel	2015	2019	BAD-BAD	520	Don	131,96
Projet Aménagement Hydroagricole dans le Brakna Ouest/Phase II	2015	2018	RIM	13	Budget (CP)	1,00
Projet Aménagement Hydroagricole dans le Brakna Ouest/Phase II	2014	2018	BAD-FAD	35	Don	34,89
PDRI- Protection des Végétaux	2017	2020	17-MEF	17	Budget	14,75
Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	2018	2024	BM-IDA	13	Don	7,00
Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	2018	2024	RIM	18	Budget (CP)	1,00
Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	2019	2024	BM-IDA	900	Don	0,00
Etude d'aménagt. Infrastruct. hydrauliques générales Koundi 1 à 5	2018	2021	FSD	370	Prêt	18,75
Projet d'Aménagement de la cuvette orientale du Lac R'Kiz	2015	2020	FSD	1 063	Prêt	122,50
Projet de Gestion Intégré des Ressources Eau (PGIRE II)	2014	2021	BM-IDA	2 113	Quasi-Don	56,52
PDRI- Appui Institutionnel : gestion et coordination	2014	2019	RIM	151	Budget	24,00
PASK II	2012	2019	RIM	56	Budget (CP)	24,00
PASK II	2012	2020	FIDA	273	Quasi-Don	22,50
PASK II	2012	2019	FIDA	250	Don	22,50
PASK II	2012	2019	FEM	140	Don	0,00
				<b>9 398</b>		<b>1 153,67</b>

Source : PIP 2018-2020 DGIPCE/MEI

#### I.4. Défis et contraintes

**Au niveau de la promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable**, les superficies mises en valeur ont augmenté, aussi bien pour l'agriculture irriguée que pour les cultures pluviales. Mais les défis majeurs sont l'entretien et l'usage efficace des infrastructures, pour les deux catégories de cultures, les variations de la pluviométrie pour les cultures pluviales, et la rentabilité des produits.

**En ce qui concerne l'ODD 2**, les actions mentionnées ci-dessus n'ont pas permis d'éviter l'augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire en Mauritanie. En 2018, la malnutrition aiguë globale au niveau national a été évaluée à 11,6 % avec un taux de cas sévères dépassant le seuil d'urgence nutritionnel de 2 % (2,3 %). Toutefois la réaction du gouvernement et de ses partenaires aux conséquences du déficit pluviométrique de 2016-2017 a permis de « limiter » cette augmentation. (Revue Nationale Volontaire Mauritanie, P 26, 27).

## **I.5. Perspectives**

Il est prévu au cours de la campagne agricole 2019-2020, dont le coût est programmé sur le budget du Ministère, la réalisation d'un ensemble d'actions relatives à l'agriculture irriguée et pluviale.

### **I.5.1. Au niveau de l'irrigué**

L'agriculture irriguée a connu, au cours des dernières campagnes, une grande affluence suite aux réalisations du gouvernement dans du gouvernement qui ont encouragé les acteurs à investir dans ce domaine. Ce qui a permis une augmentation importante des superficies mises en valeur annuellement.

Pour maintenir cette évolution positive, les activités mises en œuvre annuellement seront d'avantage renforcées. Parmi ces activités ont peut citer :

- « La poursuite des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres agricoles, de l'entretien et de la maintenance des axes hydrauliques pour améliorer l'hydraulicité de ces axes et le désenclavement des zones de production agricole ;
- L'approvisionnement des marchés en intrants agricoles (engrais et herbicides) à des prix subventionnés à hauteur de 50% pour les coopératives villageoises et 40% pour les producteurs privés ;
- La mise en œuvre de lutte intégrée contre les oiseaux granivores à travers la lutte alternative et le traitement terrestre et aérien ;
- La poursuite de l'octroi des besoins en financement de campagne par le Crédit Agricole de Mauritanie (CAM) pour les agriculteurs éligibles et l'exclusion de ceux en impayés de tout nouveau financement et de toutes les facilités relatives aux subventions des intrants agricoles (engrais et herbicides) ;
- La poursuite des mesures de protection de notre production en riz pour faciliter son écoulement sur le marché national et ce à travers la sur-taxation du riz importé. » (Bilan MDR de la campagne agricole 2018-2019, et le programme de la campagne agricole 2019-2020, P 3).

### **I.5.2. Au niveau du pluvial**

Une attention particulière est accordée à l'agriculture pluviale à travers plusieurs études réalisées pour la construction, la réhabilitation et la remise en état des barrages, pour la maîtrise des eaux de surface et l'alimentation des nappes souterraines dans l'objectif d'augmenter les superficies mises en valeur.

En vue de créer les conditions favorables à la production, le Département envisage la poursuite des efforts relatifs à :

- « La réhabilitation des barrages, digues et diguettes et la réalisation de seuils en gabion ;
- La protection des cultures contre la divagation des animaux par la mise en place de fils en barbelé et de grillages ;



- Appui en semences traditionnelles (Sorgho, Mil, Maïs, Niébé) ;
- Appui en matériel de labour et de semis ;
- Distribution des produits de lutte contre les sautereaux et la sésamie et la formation des agriculteurs sur leur utilisation. » (Bilan MDR de la campagne agricole 2018-2019, et le programme de la campagne agricole 2019-2020, P 4).

Les objectifs ci-dessus, aussi bien pour l'irrigué que pour le pluvial, sont programmés sur la base des prévisions du Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA 2016-2025) et leur atteinte reste tributaire du niveau de la pluviométrie et des autres données climatologiques.

Il faut souligner l'appui qui s'adresse, indistinctement, aussi bien aux secteurs de l'agriculture pluviale et irriguée, qu'à celui de l'élevage. Il s'agit de :

- Le **RIMDIR**, qui doit renforcer les infrastructures rurales de production : 27 M€ (1.105 M.MRU) pour les infrastructures productives « directes » + 8M€ (UE) complétés par 4 M€ (AFD) pour les infrastructures énergétiques (donc 12 M€ = 491 M. MRU). Ce programme a démarré en 2019 et se termine en 2023.
- Le **RIMFIL** qui doit directement travailler sur les filières de production (Lait, maraîchage, filières diverses locales). La convention a été signée en juin 2019 mais le démarrage des activités devrait se faire début 2020 jusqu'en 2024. Sont montant est de 18M€ (737 M. MRU).
- Le **WACOM**, qui doit travailler directement sur la compétitivité des filières de production (peaux & cuir, maraîchage, gomme arabique). D'un montant de 4 M€ (164 M MRU), il a démarré cette année (2019) pour une durée de 4 ans aussi.

Pour le RIMDIR et le RIMFIL, une partie importante du financement est également réservée à la formation des acteurs et à l'accompagnement des politiques de l'Etat ;

## I.6. Recommandations

**Les solutions au défis mentionnée plus haut pourraient êtres :** i) la formation et le renforcement des capacités des ressources humaines chargées de l'utilisation et de l'entretien des infrastructures, mais aussi de celles chargées de leur programmation et de leur suivi ; ii) la solution des problèmes de propriété foncière pour garantir la stabilité aux exploitants ; iii) la protection raisonnable du marché national face à la concurrence des produits importés, notamment ceux qui sont subventionnés par les gouvernements de leurs pays d'origine ; iii) le maintien dans la durée et le renforcement des mesures permettant le financement des couts d'exploitation et l'accès aux intrants, à des prix raisonnables ; IV) des mesures pour éviter les pratiques favorisant les changements climatiques

## II. ACCROISSEMENT DES RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

### II.1. Objectifs

«L'objectif de l'intervention dans le secteur de l'élevage, d'ici 2020, est d'asseoir, tout en tenant compte des impacts du changement climatique, les bases de l'intégration de ce secteur à l'économie à travers l'augmentation de la production de ses filières, la valorisation de ses produits, l'amélioration

du revenu de ses producteurs et des opportunités d'emploi qu'il génère.» (Document SCAPP, Volume 2, P 70). La mise en œuvre de l'intervention est l'objet d'un Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025), en phase avec les orientations de la SCAPP.

Il est aussi question de couvrir à long terme, au moins, les besoins du pays en lait, en viande rouge et en volaille, tout en prenant en compte les impacts des changements climatiques. Les interventions ciblent le développement des principales filières (lait, viande, volaille) et des sous-produits de l'élevage, notamment à travers (i) la promotion de l'élevage intensif et compétitif ; (ii) l'amélioration des races ; (iii) l'amélioration des prestations en matière de santé animale ; (iv) le développement de modes de production résilients au changement climatique ; (v) les facilités d'accès aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur ; (vi) La réduction des risques de catastrophes et la réponse aux urgences ; etc.

## **II.2. Réalisations**

Dans le cadre des orientations stratégiques évoquées ci-dessus, le bilan 2018 établi par le Ministère du Développement Rural, souligne la mise en œuvre d'actions dans deux domaines.

### **II.2.1. Santé animale**

- Construction de parcs métalliques de vaccination du cheptel avec pour résultat l'augmentation du nombre annuel de doses de vaccins administrées (toutes maladies confondues).
- Construction et équipement de quatre nouvelles unités d'analyses : une pour le contrôle de salubrité des denrées alimentaires d'origine animale, qui regroupe deux laboratoires, une pour la sérologie moléculaire, une pour l'analyse de qualité des médicaments vétérinaires et une pour le contrôle et la production des semences animales.
- Construction de trois nouveaux bureaux frontaliers de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale à l'importation.

### **II.2.2. Amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis**

- Construction et équipement de 7 fermes pilotes pour l'amélioration génétique des bovins, un centre de développement de camelins et une bergerie à Benicheb.
- Equipement de sept unités d'analyses et d'une ferme d'expérimentation au niveau du Centre National de Développement des Dromadaires à Nouakchott.
- Construction d'une usine de transformation du lait à Néma, d'une capacité de 30000 litres et de 04 centres de collecte dans la zone.
- Construction de 11 unités avicoles semi-intensives et l'appui pour la réalisation de 320 petites unités avicoles traditionnelles.
- Construction de quatre aires d'abattage (Nouadhibou, Aleg, Kiffa et Rosso) et extension de l'abattoir de Tenweich et celui d'Elmina (Nouakchott).
- Construction de Trois marchés à bétails et de deux aires de repos pour le transport de bétails.
- Construction et équipement de 38 Forages pastoraux.
- Construction et équipement d'un Centre de Formation sur les Techniques de l'Élevage (Idini)
- Réhabilitation et reprise de la formation à l'ENFVA (fermée pendant 18 ans de 1995 à 2013).
- Formation de 152 techniciens à l'ENFVA dans les domaines liés au développement rural et recrutement de 187 cadres et techniciens.

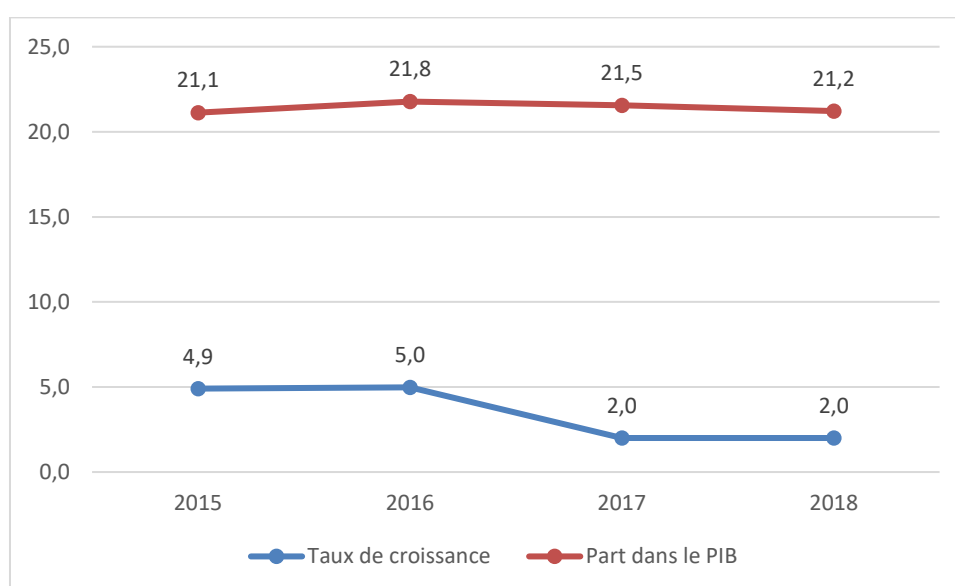
Les actions structurantes citées plus haut, ainsi que les progrès dans le renforcement des infrastructures de base et l'organisation des acteurs de filières, ont permis de booster le

développement du secteur de l'élevage notamment, en matière de couverture sanitaire du cheptel dont le nombre d'animaux vaccinés par an a triplé durant cette période, avec une diminution importante de l'incidence de certaines maladies infectieuses.

En outre, les différents produits animaux ont connu une augmentation substantielle en quantité et en qualité, particulièrement les productions du lait cru et du lait usiné qui ont progressé de 7% entre 2009 et 2018.

Le secteur de l'élevage, à lui seul, représente plus du cinquième du PIB, soit 21,2% en 2018, mais son taux de croissance est plutôt resté à 2% ces deux dernières années 2017 et 2018, en baisse par rapport au rythme de croissance enregistré l'année précédente, soit 5% en 2016 (graphique ci-dessous). De même, la dynamique voulue par la SCAPP, à travers une meilleure intégration du secteur et le développement des chaînes de valeurs dans ses différentes filières, n'est pas vraiment enclenchée.

GRAPHIQUE 16 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LE PIB



Source : DPAE/DGERSE/MEI

### II.3. Financement

Le portefeuille de projets en cours d'exécution en 2018 et concourant au développement de l'élevage figurent dans le tableau ci-après. Au total, ces projets coûtent 3 170 millions MRU dont 262,16 millions MRU au titre de l'année 2018.

TABLEAU 15 : PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELEVAGE EN COURS D'EXECUTION EN 2018

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
PDRI-Elevage	2014	2019	RIM	728	Budget	108,00

Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP)	2016	2021	UE-CE	(923) 552,5	Don	141,80
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)	2018	2021	RIM	19	Budget (CP)	12,00
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)	2016	2021	BM-IDA	1 500	Don	0,35
				<b>3 170</b>		<b>262,16</b>

Source : PIP 2018-2020 DGIPCE/MEI

#### II.4. Défis et contraintes

**Au niveau de l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage**, des actions ont permis des progrès aussi bien au niveau de l'amélioration de la santé animale, qu'à celui de la création d'infrastructures de production et de transformation. Les défis sont les mêmes que ceux mentionnés pour l'agriculture.

#### II.5. perspectives

Dans le domaine de l'élevage, les perspectives sont la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025) en intensifiant la mise en œuvre des actions dans les domaines de la santé animale, de l'amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis.

#### II.6. Recommandations

Les recommandations sont les mêmes que celles mentionnées pour l'agriculture.

### III. PRESERVATION DU PATRIMOINE MARIN ET INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE

#### III.1. Objectifs

S'agissant de l'intervention prioritaire relative à la préservation du patrimoine halieutique et l'intégration de la pêche, du CDS 1 de la SCAPP, elle a été déclinée en axes d'intervention dans le plan d'action 2016-20 dont il s'agit de faire, ici, le bilan de la mise en œuvre en 2018 par le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

#### III.2. Réalisations

##### III.2.1. Préserver la ressource et son environnement

A travers cet axe d'intervention les résultats visés par la SCAPP étaient l'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche, la préservation et la conservation de la ressource, l'intégration du secteur à l'économie nationale, la gestion des risques environnementaux (ODD15), la préservation de la biodiversité marine et côtière, la réduction des risques de catastrophes, la promotion d'une

croissance pro-pauvre tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD8) et l'instauration effective d'un cadre d'incitation favorable à l'investissement privé.

Pour ce qui concerne la préservation, la conservation de la ressource et la gestion des risques environnementaux (ODD 15), une série de lois et de décrets adoptés entre 2015 et 2017 par le gouvernement visant ces résultats ont continué à être mis en œuvre en 2018 pour assurer l'atteinte de ces résultats. D'après le bilan 2014-2018, établi par le MPEM, les résultats, au jour d'aujourd'hui sont :

- développement de la recherche scientifique pour l'évaluation des stocks permis, adoption de la gestion par quota ;
- Création et organisation de l'Observatoire Economique et Social des Pêches en 2018 ;
- diminution du taux de surexploitation du stock stratégique du poulpe de 30 à 10%, meilleure répartition de l'effort de pêche par segment et par zone de pêche ;
- formulation et adoption des plans d'aménagement des principales pêcheries : poulpe, pélagiques, courbine, ethmalose, crevettes, langoustes, mulets, etc. ;
- adoption du plan POLMAR contre les pollutions marines, élaboration de cahier de charges pour les rejets en mer des industries de pêche, systématisation des Etudes d'impact environnemental ;
- une meilleure synergie entre les différentes structures de l'Etat pour une plus grande fonctionnalité du work flow mis en place pour les autorisations de pêche et la collecte des données (code des pêches et ses textes d'application) ;
- une facilitation de la mise en œuvre des techniques de gestion de la ressource comme les arrêts biologiques, l'audit du zonage des pêches et la réforme du système de commercialisation de la SMCP.

Pour ce qui concerne la promotion d'une croissance pro-pauvre tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD8), un plan de gestion et développement de la pêche continentale, domaine d'activités des pêcheurs artisanaux, a été adopté et est en cours de mise en œuvre et aurait eu pour résultats l'augmentation du potentiel de production de poissons des mares et du fleuve, et la création de plusieurs milliers d'emplois en milieu rural. En outre, un code de pêche continentale est en cours d'élaboration visant le renforcement du développement de la pêche Continentale et de la pisciculture.

Pour développer les outils de production de la pêche artisanale, le chantier naval national construit des navires avec une conception et expertise totalement nationale à un rythme de quatre à cinq navires par mois, et la construction d'un autre type de navire destiné à la pêche côtière pélagique est déjà à un stade avancé.

Dans le cadre des activités de lutte contre la pauvreté la Société Nationale de Distribution des Poissons (SNDP) distribue du poisson au profit des populations pauvres à titre gratuit ou à des prix symboliques de 50M/kg. Ainsi elle distribué au cours des huit premiers mois de cette année plus de 6300 tonnes, opération qui est en phase d'être généralisée sur l'ensemble du territoire national.

Les résultats économiques enregistrés au cours des trois dernières années, incluant l'année 2018, indiquent une augmentation des activités économiques en termes des quantités débarquées, de création de valeur ajoutée, et de contribution du secteur aux recettes de l'Etat et à la balance des paiements. Ainsi les exportations ont atteint, en valeur, 30 milliards MRU en 2018, contre 14,6 milliards en 2014, le chiffre d'affaire dégagé par le secteur est estimé à plus de 900 millions de dollars US en 2018, contre 450 millions en 2014. Le secteur génère actuellement environ 60 000 emplois dans toutes les filières des pêches maritimes (marins, industries et activités connexes).

La croissance du secteur de la pêche est sur un sentier ascendant depuis 2016 pour atteindre 12,7% en 2018 tandis que le poids du secteur dans la valeur ajoutée globale varie peu et se situe à 2,5% en

2018 (graphique ci-dessous). Au niveau des exportations globales des produits de pêche, leur valeur, estimée à environ **39 090 871 860 N-UM** en 2018, a augmenté de **38,02%** entre 2017 et 2018 tandis que leur volume a progressé de **35,55%**.

En termes de consommation intérieure de poisson par habitant, elle est estimée à environ 7 kg/an en 2017 contre 6 kg/an en 2015, à comparer avec la consommation moyenne observée dans les pays de l’Afrique du Nord (8 kg/an au Maroc) mais encore loin derrière la moyenne mondiale d’environ 13 kg/an.<sup>1</sup>

Concernant l’ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », la cible 14.4 connaît une évolution favorable dans la mesure où la proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable passe 70% en 2015 à 90% en 2018<sup>2</sup> (Indicateur ODD 14.4.1). Il s’agit de la cible ODD : « D’ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l’objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d’obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ». **On note, cependant, une légère tendance à l’acidification dans la baie de Nouadhibou, même si elle semble encore supporter les effets de la pollution entropique.** » (Revue Nationale Volontaire Mauritanie, P 74).

Quant à la cible ODD 14.5 « D’ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles », la surface des aires marines protégées, est passée de 5,4 % de la surface totale en 2015 à 12,4 % en 2018 (Indicateur ODD 14.5.1).<sup>3</sup>

**En ce qui concerne l’ODD 8** (Promotion d’une croissance économique soutenue, partagée et durable) les résultats que nous venons de mentionner n’ont pas permis d’améliorer de manière importante le chômage. Malgré les politiques publiques volontaristes, le chômage n’a reculé que modestement, justifiant l’adoption par le Gouvernement d’une Stratégie Nationale pour l’Emploi couvrant la période 2019-2030.

### III.2.2. Intensifier les investissements dans les infrastructures de débarquement

Dans le domaine du renforcement des infrastructures, les activités suivantes sont à souligner :

- travaux de construction du Port de Tanit sont achevés;
- marché de Poisson de Nouakchott : la réhabilitation du marché de Poisson de Nouakchott se poursuit pour faire face à la demande de plus en plus importante des débarquements ;
- pôle de développement du Pk 28 : installation de plusieurs complexes de valorisation et de transformation des produits, dont certains commencent à être fonctionnels. Les études pour la construction d’un débarcadère ont été finalisées, la convention de financement pour la construction du port a été signée (Eximbanque) et des partenaires au développement ont manifesté leur intention pour le complément du financement du port (15%) en plus de la construction d’un grand complexe industriel au niveau du site ;

---

<sup>1</sup> Source : RNV ODD 2019

<sup>2</sup> Source : GT IMROP 2018

<sup>3</sup> Source : Idem

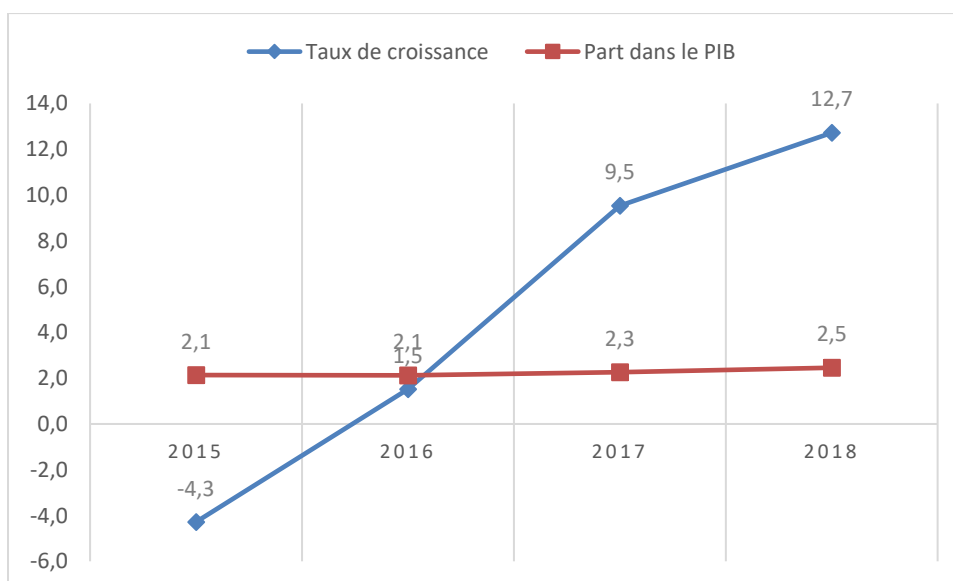
- Débarcadère du Pk 144 (N'Damech) : études pour la construction d'un débarcadère pour la pêche artisanale et côtière finalisées ;
- Port de N'Diogo : démarrage des travaux de construction d'un port de pêche, de commerce et de marine en eau profonde ;
- PDA au Sud de N'diogo : les travaux au niveau du PDA (Point de Débarquement Aménagé) au niveau de la frontière sud avec le Sénégal sont terminés. Ce PDA servira au débarquement des captures des embarcations pêchant, notamment, dans le cadre de l'accord de pêche avec le Sénégal.

Ces investissements dans les infrastructures de débarquement auront un effet incitatif pour l'investissement privé, en général, car elles sont l'une des conditions essentielles pour l'exercice de leurs activités. Toute la question est de savoir quelles mesures supplémentaires prendre pour mettre le privé national sur un pied d'égalité avec le privé étranger, mieux doté en ressources d'investissements et en personnels qualifiés.

### III.3. Financement

Une enveloppe de 326,03 millions MRU est inscrite au PIP au titre de l'exercice 2018 pour l'exécution des projets d'investissement public du secteur de la pêche, sachant que le portefeuille de projets dont le financement est déjà acquis est estimé à 1 816 millions MRU sur la période 2018 -2020 (tableau ci-dessous).

GRAPHIQUE 17 : TAUX DE CROISSANCE ET POIDS DANS LE PIB DU SECTEUR DE LA PECHE



Source : DPAE/DGERSE/MEI

TABLEAU 16 : EXPORTATIONS DES PRODUITS DE LA PECHE

(Valeur en milliards N-UM et quantité en milliers de tonnes)

Source : DGD

Groupe d'espèces	2017		2018	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur
Céphalopodes	45,2	12 689 768 831	38,4	15 855 895 241
Pélagiques	121,7	3 097 584 030	53,6	1 070 744 781
Demersaux	4,7	366 582 633	4,6	356 235 161
Crevettes	0,9	252 492 411	1,7	498 603 615

Frais	11,8	417 389 452	16,6	673 682 443
Langoustes	1,0	221 012 398	1,2	279 715 772
Congéles	332,8	5 341 141 978	611,5	13 071 301 588
Farines	111,9	4 672 251 409	127,9	5 472 456 072
Huiles	30,6	1 111 992 961	40,4	1 618 100 937
Autres	1,4	151 312 066	1,6	194 136 249
<b>Total</b>	<b>662,0</b>	<b>28 321 528 166</b>	<b>897,4</b>	<b>39 090 871 860</b>
			<b>+35,55%</b>	<b>+38,02%</b>

Source : MPEM / Douane

TABLEAU 17 : PROJETS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA PECHE EN COURS D'EXECUTION EN 2018

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
Programme de conservation de la biodiversité marine et côtière	2012	2019	RFA -KFW	109	Don	18,82
Appui à la Garde Côte de Mauritanie	2013	2020	RIM	800	Budget	110,00
Appui à la recherche halieutique	2013	2020	RIM	140	Budget	30,00
Contrat d'augmentation pour le projet Surveillance Pêche phase V	2017	2020	RFA -KFW	74	Don	20,50
Appui à l'ONISPA	2013	2020	RIM	90	Budget	20,00
Acquisition matériel et équipements/DPC	2016	2018	RIM	8	Budget	4,00
Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PASP-PRAO)	2016	2020	RIM	8	Budget (CP)	2,00
Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PASP-PRAO)	2015	2020	BM-IDA	367	Don	77,40
Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PASP-PRAO)	2016	2020	BM-BIRD	220	Don	43,31
				<b>1 816</b>		<b>326,03</b>

Source : PIP 2018-2020 DGIPCE/MEI

#### III.4. Défis et contraintes

Les défis sont la capacité institutionnelle et la volonté du gouvernement à faire respecter les lois et les règlements en matière de préservation de l'environnement et de la ressource, d'une part, d'autre part, sa capacité à mobiliser les ressources financières nécessaires au développement du secteur national et sa résilience face aux exploitants étrangers.

#### III.5. Perspectives

- **Promouvoir la compétitivité des filières de la pêche**

Pour promouvoir la compétitivité des filières de pêche mauritanienne, des mesures doivent être prises, au moins dans trois domaines :

- i) La mise en place d'infrastructures de débarquement et de parcs industriels dotés des équipements nécessaires pour la transformation des produits halieutiques : comme on vient de le voir des initiatives sont en cours de mise en œuvre dans le domaine des investissements dans les infrastructures de débarquement, mais la mise en œuvre doit être accélérée pour



produire les effets escomptés. S'agissant des parcs industriels, ils sont pratiquement inexistantes ; ceux du pôle de développement du Pk 28 commencent à peine à être fonctionnels ;

- ii) Des mesures fiscales incitatives : tout est à faire ;
- iii) Des taux bancaires normaux : les taux appliqués aux prêts bancaires, en général, en Mauritanie, y compris aux professionnels du commerce et de l'industrie sont trop élevés.

Des mesures sont programmées pour 2019 et les années d'après, par le ministère, qui vont dans le sens de l'amélioration de la compétitivité du secteur ; il s'agit de la construction du Port Polyvalent N'Diago, d'un port pour la pêche artisanale et Côtière au Pk 28 au Sud de Nouakchott, de l'extension du marché de poissons de Nouakchott, de la construction des laboratoires et du siège de l'ONISPA à Nouadhibou, et la construction d'un quai pour l'accostage des navires de la GCM.

- **Renforcer la gouvernance du secteur**

Le renforcement de la gouvernance du secteur suppose la mise en place d'un pilotage stratégique, la poursuite de l'initiative de transparence pour une gestion durable des ressources, la consolidation du système d'information, la coordination et l'harmonisation des statistiques, la rationalisation des capacités des institutions de formation, et la lutte contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière et côtière.

Pour ce qui concerne les réformes d'une manière générale, un processus international d'évaluation de la stratégie Nationale 2015-2019 a été lancé, et les réformes qui s'imposent seront prises à la lumière des recommandations et des observations des experts.

### **III.6. Recommandations**

Les solutions aux défis mentionnés plus haut, pourraient être dans la formation technique, la conscientisation et la motivation des ressources humaines chargées de la mise en œuvre et du suivi des actions programmées, d'une part, d'autre part, l'assainissement et l'amélioration du climat des affaires par des mesures de lutte contre la corruption et des mesures de motivation des investisseurs dans le domaine fiscal et financier.

## **IV. PROMOTION ET MISE EN VALEUR DU POTENTIEL MINIER ET PETROLIER**

### **IV.1. Objectifs**

La SCAPP fait reposer la réalisation de l'objectif de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier sur les actions suivantes : l'augmentation de la découverte et de la production des mines et hydrocarbures, une meilleure intégration de la production et de la commercialisation des mines et des hydrocarbures dans l'économie nationale, une gestion transparente des ressources tirées des mines et des hydrocarbures, l'adoption et la mise en œuvre de lois et règlements pour encourager et sécuriser l'investissement privé, assurer le respect de l'environnement et le principe de la gestion durable des ressources.

### **IV.2. Réalisations**

La SCAPP vise la réalisation de ces actions à travers un plan d'actions 2016-2020. Au cours de l'année 2018, certaines de ces actions ont été réalisées par le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMi).

#### IV.2.1. Secteur du pétrole

L'activité d'exploration pétrolière a connu un développement très important durant les deux dernières années. En effet, la politique promotionnelle adoptée par le Département, consolidée, d'une part, par les réformes entreprises au niveau du cadre légal et d'autre part par les récentes découvertes de gaz au niveau du bassin côtier, a permis d'attirer les plus grandes compagnies pétrolières au niveau de notre domaine pétrolier. De nouveaux contrats CEP ont été signés portant sur huit blocs. Le tableau ci-après retrace les effets bénéfiques des activités de promotion du potentiel pétrolier.

TABLEAU 18 : ACTIONS DE PROMOTION DU POTENTIEL PETROLIER

Intitulé de l'action	Date de lancement	Date d'achèvement	Coût / Contribution au budget de l'Etat
<b>Promotion du potentiel pétrolier</b>			
- Récupération des droits de l'Etat dans le contrat de sismique spéculative de Veritas-CGG	2017	2017	7 100 000 US\$
- Récupération des droits de l'Etat dans le contrat de sismique spéculative de Daulphine-TGS	2017	2017	9 162 272
-			
- CEP bloc C6	2016	11/10/2016	Bonus de signature 4 000 000 US\$
- CEP bloc C7	2017	12/05/2017	Bonus de signature 10 000 000 US\$
- CEP bloc C14	2017	04/12/2017	Bonus de signature 40 000 000 US\$
- CEP bloc C17	2017	04/12/2017	Bonus de signature 20 000 000 US\$
- CEP bloc C22	2017	04/12/2017	Bonus de signature 10 000 000 US\$
- CEP bloc C10	2017	23/07/2018	Bonus de signature 45 000 000 US\$
- CEP bloc C19	2017	23/07/2018	Bonus de signature 30 000 000 US\$

La présence d'ExxonMobil, de Total, de BP et de Shell, au niveau de l'offshore mauritanien et l'intérêt croissant pour d'autres à rejoindre le pays, ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour le secteur pétrolier et place le pays comme une destination privilégiée d'investissement.

Ce contexte a permis de diversifier la présence des opérateurs et d'améliorer de manière considérable les termes économiques et contractuels avec les opérateurs.

Le projet de développement du champ Grand Tortue Ahméyim, avance de manière satisfaisante et l'Opérateur a finalisé son schéma de développement afin de produire la première goutte de gaz en 2021 en assurant une alimentation du marché domestique en gaz. La décision finale d'investissement est prévue avant la fin de l'année 2018.

D'autre part, le développement du champ gazier de Banda, dans une optique de génération de l'électricité à partir du gaz, reste une priorité pour le Gouvernement qui continue les discussions avec les partenaires intéressés par le projet.

En matière de bonne gouvernance, le Gouvernement continue ses efforts et la Mauritanie a été déclarée conforme à la norme ITIE 2016.

Il y a lieu de mentionner l'achèvement en 2017 de la Réhabilitation du quai pétrolier de Nouadhibou pour un coût total de 559 025 548 MRU. De même, des solutions d'utilisations du GNL à petite échelle pour la génération de l'électricité ont été mise en place.

S'agissant d'actions en faveur du respect de l'environnement et du principe de la gestion durable des ressources dans le secteur des hydrocarbures, outre l'extension des activités de la Commission Environnementale à la phase d'exploration et l'instauration d'une contribution annuelle par bloc les réalisations sont consignées dans le tableau ci-après.

TABLEAU 19 : MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Intitulé de l'action/projet	Date de lancement	Date d'achèvement	Coût
- Assistance externe pour la gestion de l'abandon de Chinguetti	2016	2018	13 200 000 MRU
- Financement par la Commission Environnementale de la réactualisation du plan POLMAR	2015	2016	4 056 000 MRU
- Plateforme numérique intégrée des données environnementale	2015	2018	169 912 US\$
- Contribution du secteur pétrolier au Fonds d'Intervention Environnemental (FIE)	2015	2018	78 56 400 MRU

#### IV.2.2. Le secteur des mines

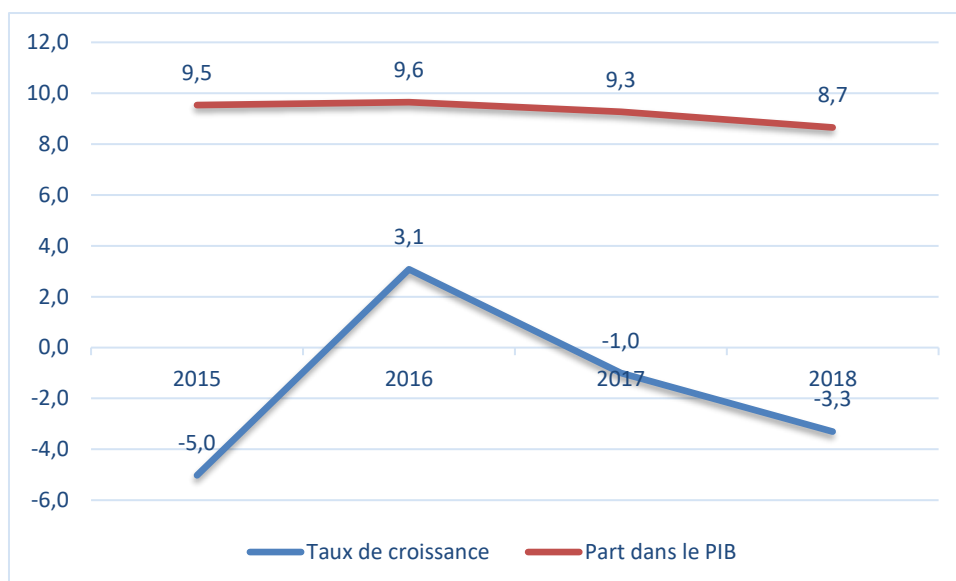
Les performances du secteur minier en termes d'exportations sont retracées dans le tableau ci-dessous. Au total, la valeur des exportations minières s'élève à 1,015 milliard USD en 2018, enregistrant une progression de 3,1% par rapport à 2017. Quant à la croissance de la valeur ajoutée du secteur de l'extraction des minerais métalliques, elle accuse un recul de 3,3% en 2018, creusant encore davantage la baisse de 1% enregistrée en 2017, reflétant les contreperformances de la SNIM dont la production a baissé de 9,3% en 2018 (tableau sur les productions minières ci-dessous).

TABLEAU 20 : EXPORTATIONS MINIERES EN MILLIONS USD

	2017	2018	Variation
Fer	495,6	501,7	1,2%
Or (Taziast)	297	313	5,4%
Or (MCM)	52,8	53,3	0,9%
Cuivre (MCM)	139,5	147,6	5,8%
TOTAL	984,9	1015,6	3,1%

Source : DPAE/DGERSE/MEI

GRAPHIQUE 18 : CROISSANCE ET POIDS DE L'EXTRACTION DES MINERAIS METALLIQUES



Source : DPAE/DGERSE/MEI

**TABLEAU 21 : PRODUCTION MINIERE**

	2017	2018	Variation
Production de fer en milliers de tonnes	11 813	10 709	-9,3%
Production d'or en onces	292 453	296 929	1,5%
Production de cuivre en tonnes	28 791	28 137	-2,3%

Source : DPAE/DGERSE/MEI

A ces résultats s'ajoute l'octroi de nouveaux permis d'exploitation pour des substances variées afin de diversifier la production minérale et qui intègrent le principe de la participation de l'Etat à hauteur de 10% à 20% dans des projets d'exploitation.

En plus, la gestion du cadastre minier a été améliorée par la mise en place d'un système d'information et de numérisation des données et d'un Portail Géo-scientifique.

Les actions suivantes ont été enregistrées en 2018 :

- L'encadrement et organisation de l'activité d'exploitation artisanale de l'or et l'ouverture de deux centres de services de traitement pour l'exploitation artisanale d'Or à Chami et Zouerate.
- Mise en place de Géo-portail scientifique du secteur minier.
- Participation à des expositions et Organisation du forum minier Mauritanides en 2018.
- Valorisation des données des zones promotionnelles d'or.

Une refonte globale du code minier est en cours pour améliorer l'attractivité du secteur minier et d'accroître ses retombées économiques. Dans cette perspective, le Département vient aussi de lancer l'élaboration d'une nouvelle stratégie minière dont la mise en œuvre permettra une meilleure visibilité du secteur ainsi que le développement des infrastructures géologiques et minières.

Par ailleurs, une stratégie de communication du secteur minier est en phase de mise en œuvre pour permettre au Département de réagir à l'actualité avec une communication adaptée et d'améliorer la visibilité de son action.

Aussi, l'amélioration du cadre réglementaire a conduit à l'encadrement des activités artisanales de l'Or (Orpaillage) et le développement du statut de la petite exploitation minière par la création d'opportunités pour les investisseurs nationaux.

D'autre part, l'effectif des travailleurs au niveau du secteur minier est environ de 7.500 permanents et 8.000 non permanents.

Actuellement la situation des titres miniers se présente comme suit : 66 permis de recherche en vigueur et 60 en demandes. Le nombre de permis d'exploitation est de 17 dont 9 en développement et 8 en production. Le nombre de demande de permis d'exploitation en instance est de 6.

S'agissant des réformes, suite à l'adoption du décret 134-2017 portant sur le statut de la petite exploitation minière, dont l'objectif est de créer des opportunités pour les investisseurs nationaux, l'arrêté 02-2018 a permis l'encadrement des activités d'exploitation artisanale de l'Or (Orpaillage).

En outre, deux autres actions ont été réalisées en 2018 : assainissement de la situation cadastrale et assainissement de la situation de l'exploitation des carrières industrielles.

### IV.3. Financement

Les projets inscrits au PIP pour le développement des mines figurent dans le tableau ci-dessous. Un montant de 577,55 millions MRU est mobilisé en 2018 sur une enveloppe de 4 580 millions MRU programmée pour la période 2018-2020.

**TABEAU 22 : PORTEFEUILLE DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT MINIER**

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
Appui aux activités de recherche géologique	2006	2019	RIM	119	Budget	15,00
Equipement du laboratoire d'analyses minérales de l'OMRG	2018	2019	RIM	5	Budget	3,00
Contrôle orpaillage	2017	2018	RIM	5	Budget	1,35
Système d'Informations Minières	2017	2020	RIM	2	Budget	2,00
Renforcement des Capacités de la Cellule GTP	2016	2018	RIM	2	Budget (CP)	0,50
Construction/Equipement des salles d'archives	2016	2018	RIM	5	Budget	4,70
Renforcement des Capacités CAB/MPEM	2016	2018	RIM	5	Budget	1,00
Projet de réhabilitation du Guelb I	2017	2021	FADES	3 721	Prêt	550,00
Appui au projets gaziers et renforcement des capacités institutionnelles en Mauritanie	2019	2022	BM-IDA	716	Don	
				<b>4 580</b>		<b>577,55</b>

Source : PIP 2018-2020 DGIPCE/MEI

#### IV.4. Défis et contraintes

**Les défis du secteur des mines et des hydrocarbures** restent l'implication des investisseurs nationaux dans le secteur et sa valorisation locale par des activités de transformation afin de garder un maximum de bénéfices des activités d'exploitation au niveau national, d'une part, d'autre part, l'imposition d'un maximum de règles pour éviter la dégradation de l'environnement.

#### IV.5. Perspectives

##### IV.5.1. Secteur des hydrocarbures

Comme perspectives, il y'a :

- Le démarrage des travaux de développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahméyim (GTA), après la décision finale d'investissement prévue en décembre 2018 avec l'objectif de la mise en production du champ en 2021/2022.
- Priorité du Département dans le court terme pour la promotion des zones encore sous explorées des bassins côtiers et de Taoudenni.
- Démarrage de la deuxième phase du plan d'abandon du champ Chinguetti afin de procéder au bouchage définitif et sécurisé des puits conformément au plan validé par le CIM.
- Au niveau de l'aval pétrolier, amélioration des conditions de l'approvisionnement du pays par des actions qui vont continuer au-delà de 2019, pour la construction de nouvelles installations de réception (chargement/déchargement) ainsi que l'extension des capacités de stockage au niveau de la zone sud et la réhabilitation des capacités de stockage de la zone nord ; ce qui apportera une amélioration des conditions ainsi que la sécurisation des approvisionnements du Pays en produits pétroliers.
- Mise en place de nouveaux textes qui se poursuivra au-delà de l'année 2019 afin d'améliorer le cadre organisationnel du secteur et renforcer la sécurité du public et des biens tout en garantissant la protection de l'environnement.
- Poursuite en 2019, et si nécessaire au-delà de cette date, du programme d'assainissement des activités de distribution des produits pétroliers (vente illicite et enfûtage clandestin à Nouakchott et dans certaines villes de l'intérieur).

##### IV.5.2. Secteur des mines

Comme perspectives, il y'a :

- Finalisation de la refonte globale du code minier en cours pour améliorer l'attractivité du secteur minier et accroître ses retombées économiques. Dans cette perspective, le Département va poursuivre l'élaboration d'une nouvelle stratégie minière dont la mise en œuvre permettra une meilleure visibilité du secteur ainsi que le développement des infrastructures géologiques et minières.

- Mise en œuvre d'une stratégie de communication du secteur minier pour permettre au département de réagir à tous les évènements avec une communication adaptée.
- Projet de création d'une structure, au sein du Département, pour poursuivre l'activité d'encadrement de l'exploitation artisanale de l'or. Aussi, de nouvelles zones, dédiées à l'orpaillage, seront créées ainsi que la mise en place de comptoirs pour la commercialisation des productions artisanale.
- Réflexions en vue de renforcer les structures en charge du contrôle par l'acquisition de nouveaux outils (Drones et matériels de laboratoires).
- De nouveaux projets sont en cours d'évaluation, tels que les projets d'uranium au Tiris Zemmour et de fer à Dakhlet Nouadhibou dans le cadre du régime d'exploitation minière.
- Réflexions pour la poursuite de l'amélioration des infrastructures géologiques par la réalisation d'une cartographie à petite échelle afin de permettre de vulgariser le potentiel géologique et minier et de promouvoir le développement de nouveaux projets miniers.
- Le secteur continuera à promouvoir le potentiel géologique et minier de notre pays, à travers la participation aux forums miniers régionaux et internationaux et l'organisation de salons et de journées locales d'information.

#### **IV.6. Recommandations**

Les solutions aux défis mentionnés, plus haut, qu'il s'agisse de la participation des investisseurs nationaux et de la promotion des activités de transformation des matières premières, d'une part, ou de la préservation de l'environnement, d'autre part, cela exige une forte mobilisation des pouvoirs publics car les premières exigent des investissements lourds, souvent hors de portée du secteur privé, et la seconde une persévérance et une ténacité face aux investisseurs.

### **V. IMPULSION AU SECTEUR INDUSTRIEL**

#### **V.1. Objectifs**

La SCAPP recherche la réalisation de l'objectif d'impulsion au secteur industriel à travers les actions suivantes : la mise en place d'une nouvelle stratégie industrielle incitatrice à l'investissement et d'un dispositif de pilotage fondé sur le partenariat Privé-Public - l'amélioration du climat des affaires, du parachèvement des réformes à caractères administratif et financier, du renforcement des capacités en matière de normalisation et de suivi de l'industrie, de l'aménagement de zones et de domaines industriels, de la création de structures techniques d'appui au développement du secteur et du renforcement de la fonction de recherche technologique dans le secteur industriel.

Cette stratégie qui vise l'atteinte des objectifs fixés par l'agenda pour un développement durable à l'horizon 2030 a été déclinée par le plan d'action 2016-20 de la SCAPP en axes d'interventions suivants : valorisation du potentiel industriel de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et des ressources minérales; amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises et la création et l'aménagement des zones industrielles ; diversification de la production industrielle, y compris en exploitant les opportunités; mise en place d'un environnement susceptible d'orienter des investisseurs vers les secteurs productifs.

## V.2. Réalisations

En vue de la réalisation de l'objectif d'impulsion au secteur industriel les projets/réformes suivants sont adoptés ou mis en œuvre :

- Le projet d'appui à la mise à niveau des entreprises est actuellement mis en œuvre afin d'améliorer la compétitivité de l'économie du pays en permettant à de nombreuses entreprises d'opérer les choix pour faire face à la concurrence sur les différents marchés et tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent les marchés régionaux et mondiaux.
- Cadre Programme pays pour le développement industriel : le Cadre de Programmation Pays de l'ONUDI vise à renforcer l'action du SNU en Mauritanie à travers l'assistance technique spécifique mise en place par l'ONUDI pour développer une industrie de pointe qui permettra la mise en place du contexte économique requis afin de favoriser l'investissement de la part des entreprises du secteur privé et des différents acteurs du développement, de stimuler le progrès, l'innovation et l'échange technologique ; développer l'entrepreneuriat, améliorer les compétences et créer des emplois décents et répondant aux besoins du marché et enfin poser les bases d'une croissance diversifiée et durable pour tous.
- Formulation de projet de catégorie 2 en vue de son approbation par le CIR, avec comme objectif de mobiliser dans un délai très court des projets porteurs sur une période de deux ans.

En 2018, le rythme de la croissance du secteur industriel au cours des quatre dernières années a évolué en dents de scie avec parfois des taux négatifs comme en 2018 (-10,5%).

## V.3. Financements

En termes de financement d'actions en faveur du développement manufacturier, les montants mobilisés et programmés sont peu élevés : 4 millions MRU en 2018 et un total de 47 millions MRU pour la période 2018-2020.

GRAPHIQUE 19 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DANS LE PIB DU SECTEUR INDUSTRIEL

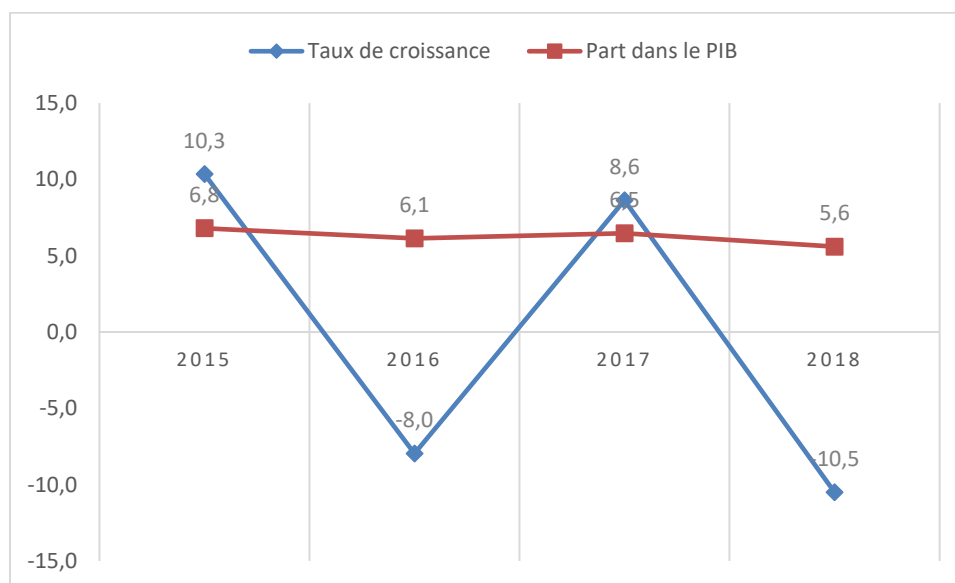




TABLEAU 23 : PROJETS INSCRITS AU PIP POUR L'APPUI A L'IMPULSION INDUSTRIELLE

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018
Mise en œuvre de la Stratégie Industrielle	2011	2019	RIM	7	Budget	1,00
Appui au laboratoire de métrologie	2011	2020	RIM	9	Budget	1,00
Modernisation des services du MCIT	2005	2018	RIM	30	Budget	1,00
Appui au Bureau de Restructuration et de Mise à niveau des Entreprises	2018	2018	RIM	1	Budget	1,00
				<b>47</b>		<b>4,00</b>

Source : PIP 2018-2020 DGIPCE/MEI

#### V.4. Défis et contraintes

Le défi est le problème de ressources humaines.

#### V.5. Perspectives

La valorisation et la modernisation du secteur industriel sont réalisées à travers l'amélioration des infrastructures et des services de base et la mise à jour des cadres régissant le secteur :

- Amélioration des infrastructures et des services de base. Ainsi les actions suivantes sont entrain d'être mises en œuvre : mise en œuvre du programme CIR ; mise en œuvre du projet d'appui à la mise à niveau des entreprises ; mise en place de nouveaux laboratoires dans le domaine de l'énergie, et la certification de l'or ; mise en place du programme pays pour le développement industriel.
- Mise à jour des cadres régissant le secteur. Ainsi, les actions suivantes sont en train d'être mises en œuvre : organisation du prix de la qualité ; mise en place des organes de l'infrastructure de qualité ; adoption du décret organisant la CTC des agréments ; finalisation du cadre règlementaire de la normalisation et de la qualité ; accréditation des laboratoires de métrologie.
- Mise en place du code à barre industriel (préfixe pays) dont l'objectif est de permettre l'identification et la traçabilité des produits mauritaniens afin de permettre leur commercialisation à l'étranger.
- Mise en place du Registre central du Commerce.

#### V.6. Recommandations

La solution aux défis réside dans la mise à la disposition des partenaires techniques ou des projets nationaux de ressources humaines compétentes et motivées pour une réception efficace du transfert de technologie d'une part, et la gestion efficace des ressources mobilisées d'autre part **La solution** est la mise à la disposition du partenaire technique ou des projets nationaux de ressources humaines compétentes et motivées pour une réception efficace du transfert de techniques dans un cas, et la gestion également efficace des ressources mobilisées dans l'autre.

## VI. PROMOTION DU COMMERCE ET D'UN FONCTIONNEMENT EQUILIBRE ET TRANSPARENT DES MARCHES

### VI.1. Objectifs

Comme il est précisé dans le document de la SCAPP : « L'objectif de cette intervention est de créer les conditions d'ouverture des marchés nationaux, régionaux et internationaux devant les produits mauritaniens. » (SCAPP, Volume 2, P 80).

### VI.2. Réalisations

La mise en œuvre de l'intervention est recherchée à travers les actions suivantes, reprises par le plan d'actions 2016-20 :

- Facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux en vue de promouvoir la production brute et transformée des secteurs de la pêche (poissons, produits transformés frais, ...), de l'agriculture (céréales, légumes, fruits, produits forestiers non ligneux, ...), de l'élevage (viande, lait et produits dérivés, sous-produits de l'élevage, ...) de l'industrie et de l'artisanat.

C'est dans ce cadre que la Mauritanie a signé un Accord de Facilitation des Echanges (AFE) avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont une délégation était à Nouakchott le 24 Mars dernier pour assurer la mise en œuvre de l'accord et faire des recommandations. L'Accord vise à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il prévoit aussi des mesures permettant à la Mauritanie d'avoir une coopération effective avec les douanes et les autorités compétentes de l'ensemble des pays membres de l'OMC pour la facilitation des échanges et le respect des procédures douanières. Il comporte par ailleurs des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine et contribuera également à améliorer la transparence, à renforcer les possibilités de participer aux chaînes de valeur mondiale, et à limiter les possibilités de corruption.

Il faut signaler aussi le démarrage en 2018 du Cadre Intégré Renforcé (CIR) qui est un programme global d'aide pour le commerce des pays les moins avancés dont la Mauritanie est membre. Ce programme vise à aider les pays en voie de développement à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial et à surmonter les obstacles au commerce relatifs à leur offre.

La Mauritanie a également signé des accords dits AA-CEDEAO et ZLECA (Zone de Libre Echange Continentale Africaine) qui devraient avoir des conséquences importantes pour le pays. L'objectif est de contribuer au développement économique durable du pays à travers une intégration régionale poussée et une meilleure participation à l'économie mondiale.

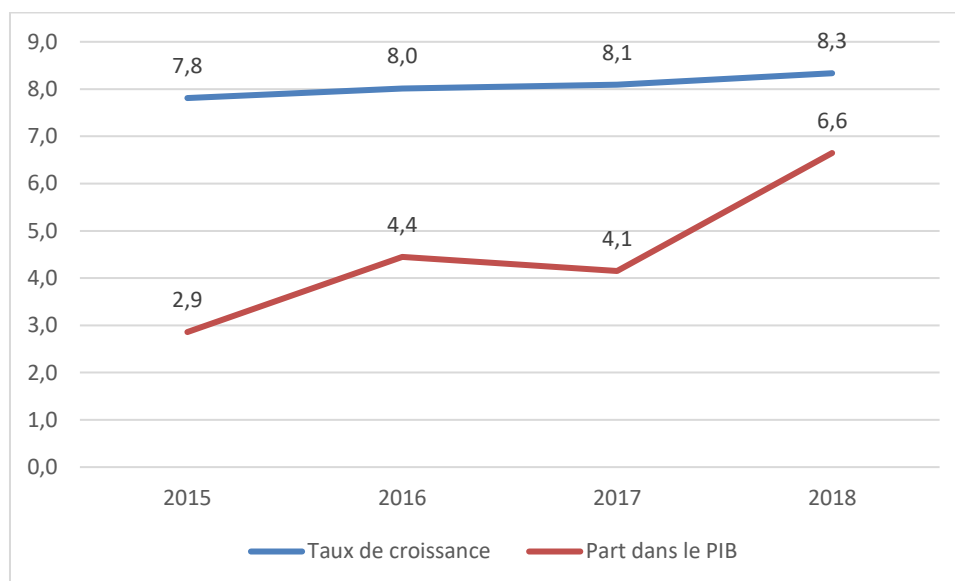
- Mise en place d'un système d'informations commerciales : Un projet a été mis en place et vise à répondre à la volonté du département de moderniser et d'unifier le système d'informations tant au niveau du ministère que de la chambre de commerce.
- Mise en place du Plan stratégique du commerce à moyen terme.
- Adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité pour créer des conditions favorables au développement du commerce, encourager la baisse des prix, stimuler

l'investissement et les exportations, et contribuer à la formalisation des PME. Dans ce cadre une législation relative à la concurrence, adoptée en 2012, est mise en œuvre actuellement.

- Développement du commerce électronique : Un service a été créé en 2018 mais n'a commencé à fonctionner qu'en 2019. Le service travaillera, d'abord, sur la digitalisation des services du ministère, mais devra organiser par la suite, des séminaires de formation pour le renforcement des capacités des entreprises dans les modes de création et de gestion des plateformes électroniques sur lesquelles elles pourront commercialiser leurs produits.

En termes de croissance de la valeur ajoutée, le secteur du commerce est sur un sentier ascendant atteignant 6,6% en 2018. De même, le poids du secteur connaît un renforcement en passant de 7,8% en 2015 à 8,3% en 2018.

GRAPHIQUE 20 : CROISSANCE ET POIDS DANS LE PIB DU SECTEUR DU COMMERCE



Source : PIP 2018-2020 DGIPCE/MEI

### VI.3. Financement

La mise en œuvre de cette intervention se fait essentiellement par la signature d'accords commerciaux ou l'adoption et la mise en œuvre de textes juridiques qui ne nécessitent pas la mobilisation de grands financements. La seule action qui nécessitait un financement conséquent était le projet de développement de l'agrobusiness qui n'a pas pu mobiliser, jusqu'à présent, les financements nécessaires à sa mise en œuvre.

### VI.4. Défis et contraintes

**Le défi**, ici aussi reste un problème de ressources humaines compétentes et motivées pour la mise en œuvre et le suivi des accords et des projets. A ce défi, il faut ajouter celui du financement du projet de développement de l'agrobusiness, mais qui est bloqué à l'heure actuelle par un manque de financement.

**La solution** demeure la formation, la conscientisation et la motivation des ressources humaines, en plus de la mobilisation des pouvoirs publics pour l'obtention des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées.

## **VI.5. Perspectives**

De nombreuses actions initiées en 2018 attendent leurs mises en œuvre en 2019-2020. Il s'agit de :

- La mise en place du Système d'informations commerciales.
- La mise en application de l'Accord d'Association avec la CEDEAO et avec la ZLECA.
- Une poussée dans le processus de négociation quant à l'Accord de libre-échange avec la Zone Arabe de Libre Echange et également l'Accord bilatéral de libre-échange avec la Turquie.
- La formation sur l'aide au commerce,
- La mise en place du registre central sur le commerce, de l'évaluation et l'actualisation de la matrice de l'Etude Diagnostique sur l'intégration du commerce,
- L'organisation du prix de la qualité
- La réalisation de l'Enquête sur l'affichage des prix des produits dans les grandes surfaces, du suivi quotidien des prix des produits de première nécessité, du contrôle des produits périmés dans les structures de vente, de l'organisation et de la participation à des événements promotionnels et commerciaux (foire, salons et exposition), et de la création de supports promotionnels (CD-ROM, dépliants, guide, carte ...).
- Il est prévu d'initier un projet de développement de l'agrobusiness et de soutien aux chaînes de valeurs à fort potentiel de croissance, un projet sur la commercialisation des produits de la pêche, un projet sur le développement de la chaîne de valeur de la viande rouge, et un projet sur le développement de la chaîne de valeur du Riz. Ces projets sont au stade de recherche des financements.

Comme on le voit, si nombre de ces actions visent la promotion des produits mauritaniens sur les marchés, certaines parmi elles cherchent à protéger le consommateur contre des hausses excessives des prix ou des produits nuisibles à leur santé.

## **VI.6. Recommandations**

La solution demeure la formation, la conscientisation et la motivation des ressources humaines, en plus de la mobilisation des pouvoirs publics pour l'obtention des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées.

## **VII. REDYNAMISATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE**

### **VII.1. Objectifs**

« L'objectif de cette intervention est la création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle. Elle vise, d'ici 2020, à jeter les bases d'un tourisme durable, qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.» (SCAPP, Volume 2, P 181).

### **VII.2. Réalisations**

La réalisation de l'intervention est recherchée à travers le maintien d'une offre touristique basée sur les produits naturels et culturels et l'intéressement de la demande locale, en développant les infrastructures touristiques et en renforçant les capacités des professionnels du secteur. Les résultats recherchés sont le développement de l'activité touristique en termes de création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle, la modernisation du secteur, l'augmentation du nombre de lits et d'emplois créés par le secteur.

Pour atteindre ces résultats le ministère a initié les projets suivants : projet de promotion des produits touristiques naturels et culturels de Mauritanie ; projet de promotion du tourisme local ; création d'une école de formation aux métiers du tourisme. Malheureusement aucun de ces projets n'a connu un début de véritable mise en œuvre, faute de financement.

Selon les estimations du ministère, le nombre de lits est passé de 9100 en 2016 à 11500 en 2018, soit une hausse de plus de 26% ; il en serait de même pour les emplois, en termes de rythme d'évolution. S'agissant du nombre de touristes, la Mauritanie a accueilli 4000 touristes étrangers en 2018-2019, contre 1500 en 2017- 2018, soit une hausse de 166% ; et le pays espère doubler ce chiffre au cours de la prochaine saison touristique.

### **VII.3. Financement**

Le secteur connaît un sérieux problème de financement dû au caractère informel de la plus part des activités qui y sont réalisées.

### **VII.4. Défis et contraintes**

Le grand défi de ce secteur est le caractère informel de la majorité de ses activités qui limitent sa capacité à mobiliser les financements nécessaires à son développement.

### **VII.5. Perspectives**

**En termes de perspectives, on peut citer :**

- La classification des structures hôtelières.
- L'organisation de la saison touristique dans l'objectif de doubler le nombre de touristes cette année.
- La participation aux salons internationaux du tourisme pour exposer les produits touristiques Mauritaniens.
- Projet d'une "Ecole Formation Touristique".
- Améliorer le système d'informations : Mise en place d'un outil de suivi pour les statistiques du tourisme (nombre de lits, de touristes et de nuitées).
- Organisation de journées de promotion " tourisme et investissement".
- Préparation à l'exposition universelle.

### **VII.6. Recommandations**

Comme nous venons de le voir dans le bilan, les projets initiés au cours de la période précédente pour assurer le développement du secteur n'ont pu être mis en œuvre faute de financements. Pour changer cette situation, il faudrait, peut-être, faire un effort de formalisation des activités du secteur, et poursuivre les actions pour améliorer l'image du pays en termes de sécurité, même si le Quai d'Orsay a allégé les restrictions de voyage et a déclassé la Mauritanie de la zone rouge ; ce qui signifie que les touristes peuvent aller dans toutes les zones, avec des voyagistes, sans soucis. Cela constitue un espoir de relance pour le secteur.

## VIII. PROMOTION D'UN ARTISANAT CRÉATIF, CONSERVATEUR DE MÉMOIRE ET GÉNÉRATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOIS DÉCENTS

### VIII.1. Objectifs

« L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de jeter les bases d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et créateur d'emplois. ». (Document SCAPP, Volume 2, P 82).

### VIII.2. Réalisations

La réalisation de cet objectif est recherchée à travers l'amélioration du cadre de pilotage institutionnel et le renforcement des infrastructures de base du secteur et des capacités des artisans et de leurs organisations.

Dans ce cadre, la réalisation des actions suivantes peut être mentionnée en 2018 :

- La construction de 2 espaces équipés de moyens de production à Kiffa et à Atar.
- La Participation à des salons et expositions internationales et sous régionales ; ce qui a été généré des revenus pour les artisan(e)s.
- La participation aux expositions universelles.

### VIII.3. Financement

Le ministère a beaucoup de mal à trouver les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets qu'il élabore.

### VIII.4. Défis et contraintes

**Le défi** est la capacité du ministère à mobiliser les financements nécessaires au développement du secteur. Ainsi, à l'heure actuelle, il a beaucoup de mal à monter un projet relatif à un **Système de Crédits pour les Petites Unités de Productions Artisanales (PUPA)**.

### VIII.5. Perspectives

**En termes de perspectives, on peut citer :**

- La participation à l'exposition internationale de Chine est en cours de préparation.
- La construction de maisons et/ou d'espaces d'artisanat dans plusieurs wilayas.
- La construction d'une Exposition nationale d'artisanat, comprenant un village artisanal.
- L'équipement des maisons d'artisanat en logistiques de production.
- La réalisation d'une formation en technique, en gestion et en promotion de l'artisanat, ainsi que le renforcement des capacités de la Direction chargée de l'artisanat à travers des sessions de formation.
- La réalisation d'une stratégie nationale pour le développement de l'artisanat.
- La revue du code de l'artisanat, en vue de l'adapter aux conditions du secteur de l'artisanat et des métiers, par la réduction des structures organisationnelles et la définition des liens de tutelle.
- La mise en place et l'encadrement de journées nationales de l'artisanat.
- La poursuite des programmes de renforcements des capacités en gestion des organisations professionnelles.
- La quête de l'appui et la généralisation du système de microcrédits dans le domaine de l'artisanat, en collaboration avec les partenaires techniques.
- La poursuite de l'organisation d'expositions portant sur l'artisanat et les métiers, au niveau sous régional et international (Expositions - Salons).

**VIII.6. Recommandations**

S'il y'a un secteur qui a besoin le plus de la mobilisation des pouvoirs publics c'est bien celui de l'artisanat qui ne suscite que peu d'intérêts de la part des secteurs financiers et même des partenaires techniques et financiers. Son salut réside dans la mobilisation des pouvoirs publics.

## IX. ANNEXES

## I. Liste des membres du CDS 1 de la SCAPP, Levier 1 : promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs

Nom	Ministère/Service	Adresse
Abdellahi Baba O / Zeyad MDR.	Directeur Planification Ministère Développement Rural	<a href="mailto:abdellababa@yahoo.fr">abdellababa@yahoo.fr</a>  44010107
Sidi Mohamed Zenvour	SCAPP/Directeur	<a href="mailto:Zenvour2005@yahoo.fr">Zenvour2005@yahoo.fr</a>
Demba Sabar N'Diaye	SCAPP/Directeur Adjoint	<a href="mailto:dembaaliounesabar@gmail.com">dembaaliounesabar@gmail.com</a>
Saidou Kane	SCAPP/Expert	<a href="mailto:seydoukaned@yahoo.fr">seydoukaned@yahoo.fr</a>
Sidna N'Dah Mohamed saleh	SCAPP/Expert	<a href="mailto:sndah@hotmail.com">sndah@hotmail.com</a>
Khadjetou El Heda	SCAPP/Experte	<a href="mailto:khatouahmed@yahoo.fr">khatouahmed@yahoo.fr</a>
Mohamed Lemine Abdé	SCPP/Expert	<a href="mailto:abdaml@yahoo.fr">abdaml@yahoo.fr</a>
Nevissa Tolba	SCAPP/Experte	<a href="mailto:nbtolba@gmail.com">nbtolba@gmail.com</a>
Mohamed Cheikh	Ministère Pêche Economie Maritime	<a href="mailto:mohamed_ac6@yahoo.fr">mohamed_ac6@yahoo.fr</a>  46519033
Mohamed Lémine EL Hacen,		<a href="mailto:mohamedlemineelhacen@yahoo.fr">mohamedlemineelhacen@yahoo.fr</a>  49818044



Moud Lemghayfri,	DED-MPEMi / Pétrole, Energie et Mines	<a href="mailto:emmoud2001@yahoo.fr">emmoud2001@yahoo.fr</a>  36368089
Itawel Oumrou Ezezi	DA-DED	<a href="mailto:Itaweloumrou_ouldezezi@yahoo.fr">Itaweloumrou_ouldezezi@yahoo.fr</a>
Mohamed lemine Vayda,	Commerce, Industrie et Tourisme	<a href="mailto:lemine@live.fr">lemine@live.fr</a>  31334419
Maloumdine Maouloud, Directeur Général	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/ MEDD	<a href="mailto:maloumdine@yahoo.fr">maloumdine@yahoo.fr</a>  <a href="mailto:ssidimouhamed@yahoo.fr">ssidimouhamed@yahoo.fr</a>  44481976
Ahmed Taki O/ Mohamed	Ministère Economie et Industrie/ CS-DPAE	<a href="mailto:Ahmed_taki@yahoo.fr">Ahmed_taki@yahoo.fr</a>  46555971
Oumar Youssouf Guèye	Directeur Prévision & analyses éco/MF	<a href="mailto:oumargueye@hotmail.com">oumargueye@hotmail.com</a>  46430850
Omar Konaté	Ministère Finance/Chef Suivi SCAPP	<a href="mailto:konatomar@yahoo.fr">konatomar@yahoo.fr</a>
	ONS	
	ONS	
- Samba SOW	ONS	<a href="mailto:isow_samba@yahoo.fr">isow_samba@yahoo.fr</a>  22109290
- Hocin Moussa		<a href="mailto:Hocin88moussa@yahoo.fr">Hocin88moussa@yahoo.fr</a>
- El Moctar		<a href="mailto:elmoctarn@gmail.com">elmoctarn@gmail.com</a>

Hamza Babetta	SGA/Union National Patronat Mauritanien	<a href="mailto:Sga@unpm.mr">Sga@unpm.mr</a>  20879785
Frank Muller	RIMRAP-UE/Expert Principal	<a href="mailto:rimrapfrankmuller@gmail.com">rimrapfrankmuller@gmail.com</a>
Salikou ould aghoub	FAO	<a href="mailto:salikou.ouldaghoub@fao.org">salikou.ouldaghoub@fao.org</a>  42781920
Had Maaloum Ould Baba	Ministère Culture et Artisanat	<a href="mailto:maaloum.baba@yahoo.fr">maaloum.baba@yahoo.fr</a>